

DU SPORT SCOLAIRE

UNION NATIONALE



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'A.S. ET L'UNSS DANS LES LYCEES

Sommaire :

Préambule : le lycée, l'AS, les lycéens	page 3
I/ Consultation : son organisation	page 5
II/ Constats	page 8
1- Repérage historique	page 9
2- Le public concerné	page 12
3- La situation présente	page 19
4- L'UNSS dans les lycées	page 24
III/ Propositions	page 26
1- Orientations formulées par la commission nationale des chefs d'établissement	page 27
2- Actions à mettre en oeuvre	page 33
IV/ Annexes	page 40

LE LYCEE, L'A.S., LES LYCEENS

Le projet national de l'U.N.S.S., adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 20 Mai 1996 à Paris, a fixé le cadre dans lequel doivent s'inscrire les orientations de notre Union.

Ce texte de portée générale a délibérément pris le parti d'approfondir la réflexion sur l'avenir et l'évolution du Sport Scolaire dans le contexte de la déconcentration et de l'évolution du système éducatif.

Dans cette perspective, il a été décidé au cours de l'année scolaire 1996/1997 d'ouvrir un chantier portant sur l'A.S. et l'U.N.S.S. dans les lycées. Afin de mieux répondre aux besoins de l'institution, aux attentes des élèves, nous avons pris le parti d'être plus simples, plus proches, plus modernes et plus responsables. C'est à cette seule condition que notre effort de réforme deviendra à la fois une réalité et un état d'esprit. Nous sommes donc en face d'une épreuve de vérité qui doit donner à ce rapport un caractère ouvert, délibérément évolutif et surtout lui conférer un positionnement initial, source d'actions et de progrès.

Il ne s'agit plus de s'arc-bouter sur le passé. Il faut redéfinir notre bien commun sans prendre de position qui soit nostalgique ou défensive. Aujourd'hui, plus que jamais, l'innovation pédagogique est une exigence. Pour s'adapter à un nouveau public, à ces enfants et à ces adolescents différents, parfois en grande difficulté, il reviendra aux enseignants de développer de nouvelles attitudes se situant indistinctement sur les trois pôles de l'U.N.S.S. : Animation - Formation - Compétition. Les méthodes étant laissées à la discrétion de l'enseignant dès lors qu'elles respectent les objectifs et les orientations nationales, il est nécessaire de rappeler que la réalité de la pratique sportive n'est pas exclusivement la compétition dans sa forme traditionnelle.

L'Éducation Physique et Sportive est une voie ; l'Association Sportive une autre, différente, les deux concourent, chacune avec leurs moyens propres, à atteindre les buts généraux de l'Éducation. En ce sens, l'A.S. permet aux objectifs assignés à l'enseignement de l'EPS de mieux se réaliser.

Pourquoi une étude approfondie plus particulièrement ciblée sur les lycées ?

- parce que depuis quelques années, les données numériques nous laissent supposer un déclin des activités des A.S., une perte d'intérêt des élèves pour les activités proposées mais également une démotivation d'un certain nombre d'enseignants.
- parce que l'entité lycée se situe aujourd'hui à la croisée des chemins dans l'affirmation de son identité car elle est placée entre un collège en rénovation avec ses trois cycles d'orientation, central et d'adaptation, et une université dont la réforme commence à naître.
- parce qu'enfin il convient aujourd'hui de distinguer très nettement les motivations des publics relevant des collèges de ceux des lycées, ces derniers appréhendant plus les activités physiques et sportives sur le terrain de l'offre.

L'homme actuel participe de moins en moins à la vie associative. Ce constat semble dommageable à toute la communauté française. L'école, lieu de formation des générations adultes futures, doit prendre le relais en mettant en valeur certaines activités de vie associative.

L'Association Sportive et l'U.N.S.S., outils présents dans tous les établissements scolaires du second degré, se doivent de remplir ce rôle.

Les lycéens : Qui sont-ils ?

Le public scolarisé se trouve dans la période appelée l'adolescence. Cette période, placée entre l'enfance et l'état adulte de la vie est, le moins que l'on puisse dire, d'une grande complexité, étape que d'aucuns ont qualifiée : "l'âge de l'originalité".

L'adolescence, c'est **l'âge des ruptures** : ruptures avec soi-même au regard des équilibres naissants au terme de la troisième enfance, aux plans psychologique, intellectuel, affectif, social, ruptures avec le milieu prenant la forme de révoltes s'exprimant de manière radicale : la fugue ou encore de manière transposée : le mariage précoce dont le sens profond balance entre l'incompréhension, la mise en accusation, la provocation, à moins que l'adolescent ne cherche à fuir soi-même plutôt que le milieu.

L'adolescence, c'est aussi **l'âge des valeurs**. Ayant pris conscience de son indépendance possible, voire nécessaire, il veut se manifester dans le jugement, dans le comportement, dans les attitudes. Cela se traduit par l'esprit de contradiction, le refus du conformisme, éprouvant du plaisir à découvrir une valeur qu'il croit nouvelle. Mais en même temps, il recherche l'absolu, manifeste un besoin de poésie et se replie dans le rêve exaltant des sentiments d'amitié et d'amour, expression de l'unique pour l'unique et d'un besoin de liens nouveaux. Enfin, il éprouve un véritable besoin de se mettre en valeur.

L'adolescence, c'est enfin **l'âge des contrastes** : contraste entre l'être apparent et l'être réel, entre timidité et agressivité, entre vulgarité et indifférence, entre besoin de poésie et expression prosaïque, entre besoin d'idéaliser et de vulgariser. C'est un être à plusieurs visages dans le temps. Il n'est pas fixé et a ainsi la possibilité de toujours pouvoir choisir une attitude. Il cherche à se découvrir comme un être nouveau, renonçant définitivement aux intérêts et aux habitudes de l'enfance.

Pour être complet, il conviendrait d'approfondir cette question par une approche plus ciblée sur l'appréhension des modifications physiologiques liées à l'activité hormonale, sur le rôle de la sexualité et l'appréhension affective de ce corps nouveau dans la relation à l'autre.

L'environnement : Quel est-il ?

Les politiques de décentralisation et de déconcentration ont entraîné des changements :

- favorisant l'autonomie, les initiatives isolées,
- déplaçant les sources de financement et donc les centres de décision : collectivités, sponsors.
- multipliant les partenaires qui ignorent tout de l'U.N.S.S., qui la méconnaissent, qui montent des actions "Promotion" vers/et à travers les jeunes sans s'occuper de l'U.N.S.S. ou au mieux, en l'associant après coup,

Face aux problèmes, évolutions, contraintes, partenaires, etc..., chacun s'est adapté au mieux pour répondre aux aspirations des jeunes avec les risques de dérive, de récupération, les disparités, les divergences. C'est pourquoi l'U.N.S.S. doit fournir une perspective globale, un cadre de référence, des directions, des modes d'organisation dans lesquels chacun pourra s'inscrire. Seule une structure nationale forte, solide et organisée peut nous permettre de devenir de véritables interlocuteurs des collectivités et des partenaires économiques.

Néanmoins, l'A.S. dans les lycées fonctionne. Il ne faudrait pas identifier l'A.S. et l'U.N.S.S. dans les lycées à celles des établissements qui éprouvent actuellement des difficultés et qui ne sont pas la majorité.

Notre objectif est donc bien de contribuer à la relance de l'activité des A.S. du second cycle par un effort vers la participation du plus grand nombre d'élèves et de favoriser les rencontres et les échanges entre établissements.

En conséquence, deux questions constituent le fil conducteur de notre réflexion :

- Comment peut-on optimiser cet outil que constitue l'A.S. en l'intégrant réellement dans la vie de l'établissement ?
- Quelles sont les actions possibles à mettre en oeuvre ?

C'est pourquoi il est apparu opportun d'analyser au plus près la réalité du fonctionnement actuel des A.S., de faire l'inventaire des problèmes rencontrés et de formuler enfin des recommandations, des voies nouvelles, ou encore des solutions novatrices.

I/ CONSULTATION

SON ORGANISATION

Objectif recherché :

Etablir une photo fidèle, exhaustive, la plus objective possible des lycées afin de proposer un programme et des modalités les plus appropriés..

Moyens mis en oeuvre :

Pour ce faire, un maximum d'intervenants ont été consultés ainsi qu'ont été conduites différentes enquêtes. Les données recueillies sont issues de travaux de trois groupes de réflexion et de deux autres sources d'informations.

1/ La commission nationale des chefs d'établissement, président d'AS.

• Un certain nombre de repérages ont été effectués :

Repérage sur les types d'établissement :

- Établissement de 6ème à Terminales
- Internats
- ZEP ou zone sensible

Repérage sur les emplois du temps :

- Cours le mercredi après midi
- Journée continue

Repérage sur les organisations pédagogiques et les possibilités matérielles :

- La pratique des APS : exclusivité de l'AS
- Option EPS ? Quels niveaux de classes ?
- Animation sportive en dehors des compétitions UNSS
- Installations intra muros
- Aide financière (CR, CG, ville)

• Des questions se sont posées :

Quelles sont les influences de ces différents éléments sur le dynamisme de l'AS ?

L'AS aujourd'hui : réalité ou fiction ? Utilisation ou non ? Utile ou gadget ?

Le projet d'établissement et le programme d'actions de l'AS ?

Le projet d'EPS et le projet d'AS : continuité ou rupture ?

Ce repérage a été l'objet d'un travail demandé courant Novembre 1996 à chaque membre de la commission nationale. Au sein de chaque académie, de nombreuses consultations ont permis l'élaboration d'une contribution dont la synthèse nationale a été réalisée au cours de la réunion annuelle en Mars 1997.

2/ Les services déconcentrés UNSS.

Sur la base des rapports des services, une analyse ciblée sur l'organisation des activités des AS lycées a été réalisée. La question permanente a été la suivante : quelles sont les propositions faites en dehors des activités traditionnelles à finalité nationale ? Quelles modalités ? Quels contenus ?

Par ailleurs, la Direction Nationale a analysé toutes les **circulaires locales** destinées aux lycées en essayant de trouver les réponses aux questions : quelles constantes ? Quelles particularités ? Quelles participations ?

Ce travail d'analyse réalisé par la Direction Nationale a été exposé, discuté et amendé au cours des différentes réunions décentralisées organisées en Janvier et Février 1997.

3/ L'observatoire national des pratiques sportives des jeunes.

La question des activités des lycéens a été portée à la réflexion de l'observatoire. Il convient d'attendre son premier rapport à paraître en Juin 1997.

4/ Les études statistiques.

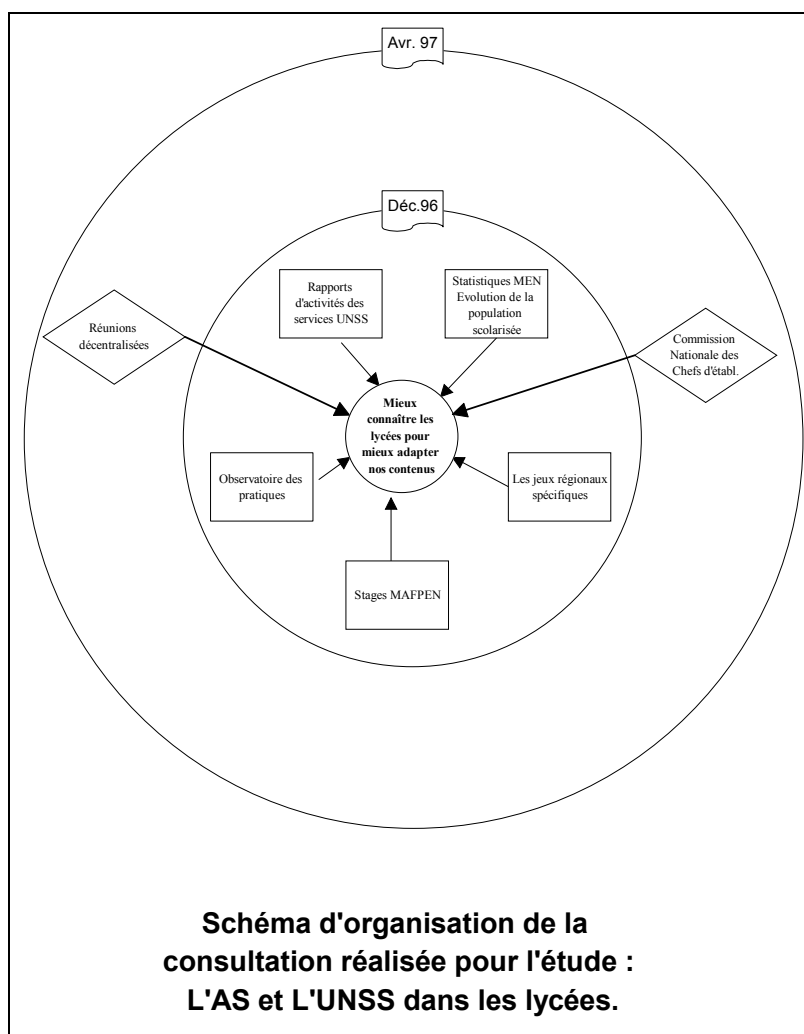
Les statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale nous ont permis d'analyser l'évolution de la population scolarisée sur six années.

Ce travail d'analyse réalisé par la Direction Nationale a été exposé, discuté et amendé au cours des différentes réunions décentralisées de Janvier et Février 1997.

5/ Les stages MAFPEN.

Des stages portant sur la mise en oeuvre des activités des AS lycées ont été organisés en 96/97 dont la lecture attentive des compte-rendus et des décisions prises ont enrichi notre réflexion.

Ce travail d'analyse réalisé par la Direction Nationale a été exposé, discuté et amendé au cours des différentes réunions décentralisées de Janvier et Février 1997.



II/ CONSTATS

1/ Un repérage historique pour mieux comprendre le présent...

A/ POINTS DE REPERES

	Ministère de l'EN	La discipline EPS	Le sport scolaire	Le sport fédéral	État / Administration
1 9 6 7	- Formation disciplinaire cloisonnée - Élèves sélectionnés - Vie scolaire peu influente - Établissements regroupent 1er et 2nd cycle	- Méthode sportive (FARE...) - IO de 67 : orientation sportive du contenu	ASSU - Activités ciblées sur les cadets et juniors - Championnat purement pyramidal - Activité volontaire	- Besoin des professeurs EPS et de l'UNSS comme réservoir	Jeunesse et Sports Système centralisé
1 9 7 0	- Recherche disciplinaire de + en + tournée vers les élèves - Démocratisation : séparation Ly/Col avec création en nb important de CES (collèges)	- Période s'appuyant bcp sur la psychosociologie - Apparition d'un courant « anti compétition »	- Apparition des districts dont le but est de mieux coller à la réalité géographique (transport, projet ...) - District masse et coordonnateur	- S'organise de + en + vers une autonomie - Naissance des écoles de sport - Création du professorat de sport	Début de la décentralisation.
1 9 8 7	- Suppression progressive des internats (définitive en 1er cycle, partielle en 2nd cycle) - Formation des professeurs EPS en UFR et IUFM	- Période pédagogique tournée vers les besoins des élèves - BAC EPS (84) : nouvelle approche de l'évaluation. - Option « ASS »	1975 : UNSS/FNSU - District est un échelon dans le schéma pyramidal - Délégué de district	- Création des Brevets d'État en 1974 - Loi du 16/7/84 sur l'organisation des APS - Organisation des fédérations : statut type	Éducation Nationale Décentralisation dans les faits. Loi du 22/7/83 sur la décentralisation dans l'enseignement public : masse budgétaire importante dans les régions et départements
1 9 9 0	- Recherche pluridisciplinaire où l'élève devient de + en + la cible (savoir, méthode...) - Loi d'orientation / projet d'établissement du 10/07/89	- EPS, une discipline d'enseignement à part entière - Recherche sur le programme EPS : quel savoir ?, Quelle évaluation ?, Que reste-t-il chez l'adulte de l'enseignement EPS ?	- Le championnat traditionnel double les compétitions fédérales - Initiatives locales d'animation (lycées...) - Élaboration des premières conventions UNSS/Fédérations sportives - Lancement du programme jeunes officiels	- Apparition de nouvelles pratiques peu structurées	Les rapports entre MEN et JS sont différents dans le 2nd degré et le 1er degré (contrat bleu, CATE ...)
1 9 9 6	- Rénovation des lycées (arrêté du 17/1/92) - Nouveau contrat pour l'école (loi de programmation du 13/7/95) - Élève au centre du système : parcours débouchant sur une formation qualifiante	- Projet pluri annuel pour une évaluation certificative - Nouveaux programmes EPS - Option « EPS » 2nd cycle (Arrêté du 17/2/95)	- Projet national UNSS - Ajustement des programmes sportifs - Trois orientations : animation, compétition, formation - Mise en place du contrat licence AS/UNSS - Création de l'observatoire - Réflexion nationale sur les AS lycées	- Recherche de l'élite - Développement de la pratique loisir - Sensibilisation du grand public - Intégration des nouvelles pratiques dans les fédérations existantes	- Mise en oeuvre des procédures de décentralisation et déconcentration. - Lois des 4/7/90 (droit et obligations État et Dép.); 6/2/92 (Admin.territor.); 20/7/92 (Disposition MEN); 4/2/95 (Aménagt et dévelopt du territoire)
			RECHERCHE DE COMPLEMENTARITE AU TRAVERS DE CONVENTIONS		

B/ COMMENTAIRES.

DES CONSTANTES ...

- Les statuts des Associations Sportives et de l'UNSS (loi 1901) : ceux-ci sont dérogatoires
- L'adhésion des élèves à l'AS est basée sur le volontariat.
- Les AS doivent obligatoirement s'affilier à l'UNSS qui les fédère
- L'UNSS organise les compétitions sportives scolaires pour les établissements scolaires du second degré.

DES RUPTURES ...

- LA DISCIPLINE EPS :
 - Entrée à l'université de la discipline
 - Autres critères d'évaluation au BAC
 - Les nouveaux programmes
- LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :
 - La séparation institutionnelle des lycées et des collèges
 - L'évolution inflationniste des programmes des disciplines (horaires et contenus)
- LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :
 - La création du professorat de sport et des brevets d'état
 - La loi sur le sport
- LE CHOIX POLITIQUE :
 - La décentralisation
 - La déconcentration

DES POINTS DE REPERES CHRONOLOGIQUES :

- IO DE 1967
- 1970 : district ASSU masse et formule traditionnelle
- 1975 : scission de l'ASSU en UNSS et FNSU
- 1981 : entrée au MEN et à l'université de l'EPS et de l'UNSS (agrégation EPS)
- 1984 : une nouvelle évaluation BAC en EPS; texte sur la définition des districts
- 1985 : nouveaux statuts de l'UNSS
- 1996 : publication d'un véritable programme de la discipline d'enseignement EPS

DES OBSERVATIONS ...

ASSU/ UNSS

- L'ASSU ciblait les championnats de France sur les catégories « cadet et junior »
- L'UNSS cible de plus en plus sur l'ensemble des catégories d'âge (BMCJ)

Rapport Lycée - collège.

- La population des lycées change de nature (statut de dominé des 2nde par rapport à son statut de dominant en 3^{ème})
- Les enseignants des deux cycles ne se connaissent plus.
- L'horaire EPS est de deux heures en lycée (une séquence par semaine)

Nature des compétitions proposées.

- Elles restent de même type (schéma pyramidal) malgré une population qui a changé (plus vieille, plus sollicitée ...)
- Elles s'appliquent de manière identique en collège et en lycée (ex : les districts).

Rôle des autorités territoriales.

- Les lycées dépendent des conseils régionaux.
- Les installations sportives dépendent en général des municipalités voire des conseils généraux.

Comportement des enseignants.

- Ils sont très sollicités par les nouveaux contenus et l'évaluation de l'EPS.
- Ils sont séduits par les concours internes (agrégation, CAPEPS) qui réclament une préparation intensive

C/ REMARQUES GENERALES:

*L'AS se confirme de plus en plus comme un élément contribuant à la **formation des élèves à la vie associative au travers de la pratique sportive** mais aussi relevant de la panoplie des disciplines éducatives à la disposition de tous les établissements scolaires du second degré.*

*Si sa création est obligatoire dans tous les établissements, sa vie repose essentiellement sur **l'engagement et l'adhésion volontaire** des élèves.*

*Ses modalités de fonctionnement sont celles d'une association de type loi 1901. Néanmoins, par protection, elle bénéficie d'un **statut dérogatoire** (membre de droit et membre élu).*

*Tout établissement scolaire devant s'ouvrir sur l'extérieur, l'AS joue alors un véritable **rôle d'interface** entre l'école et le monde sportif.*

2/ Le public concerné : mieux le connaître pour faire des offres plus appropriés.

A/ CONSIDERATIONS GENERALES

Le poids démographique de la jeunesse est conséquent puisque en France, une personne sur cinq a moins de 15 ans, même si l'on observe une érosion de cette part depuis 1970.

EVOLUTION DES NAISSANCES

1970	848.000
1985	768.000

Malgré une forte baisse des naissances, les effectifs scolarisés continuent à croître, témoignant ainsi qu'il s'agit bien ici de l'accessibilité facilitée au second degré et non d'une hausse démographique.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU SECOND DEGRE

(Données INSEE 1996, en centaines de mille)

	1980/1981	1985/1986	1990/1991	1993/1994
1er cycle du second degré	3.137	3.346	3.134	3.284
Ensemble second degré	5.136	5.489	5.523	5.617

La scolarisation étant obligatoire jusqu'à 16 ans, le collège accueille mécaniquement l'intégralité de ce groupe. L'une des principales transformations de la situation des jeunes réside dans la systématisation et la progression de la scolarisation pour tous et de plus en plus longtemps. Bien qu'au-delà de l'âge qui nous intéresse, on observe que les jeunes terminent en moyenne leurs études quatre années plus tard aujourd'hui qu'il y a vingt ans. L'enseignement supérieur scolarisait, au sortir de la dernière guerre, 4 % d'une classe d'âge et en accueille aujourd'hui près de la moitié.

Le taux de scolarisation par classe d'âge a cependant conséquemment continué sa progression au-delà des années 80.

TAUX DE SCOLARISATION PAR AGE

(Y compris enseignement spécial, non compris apprentissage)

	1980/1981	1989/1990
14 ans	99,3 %	99,5 %
15 ans	93,8 %	97,6 %
16 ans	73,5 %	92,1 %
17 ans	55,9 %	85,9 %

Si l'intégralité de la classe des 14 ans est scolarisée dès 1980, il n'en n'est pas de même pour celle des 16 ans, même si l'allongement de la scolarisation est acquise au-delà de l'obligation légale.

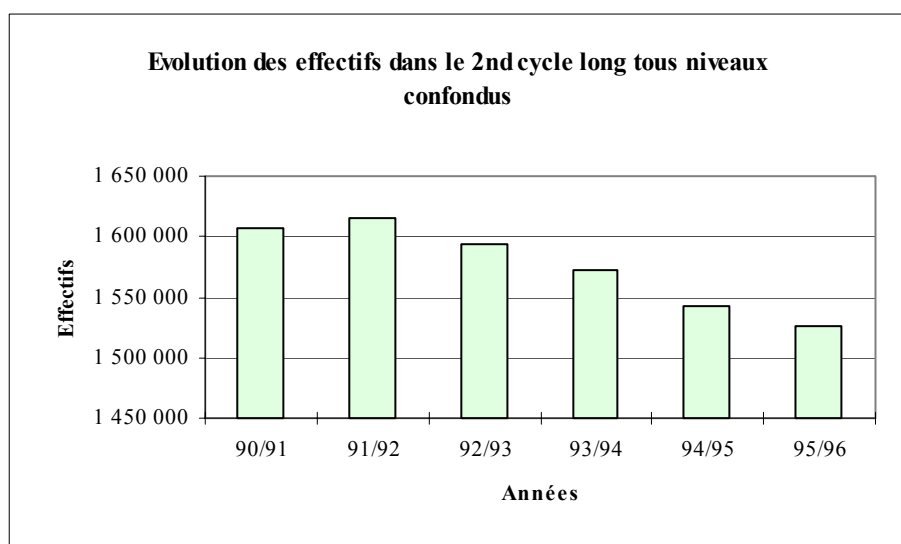
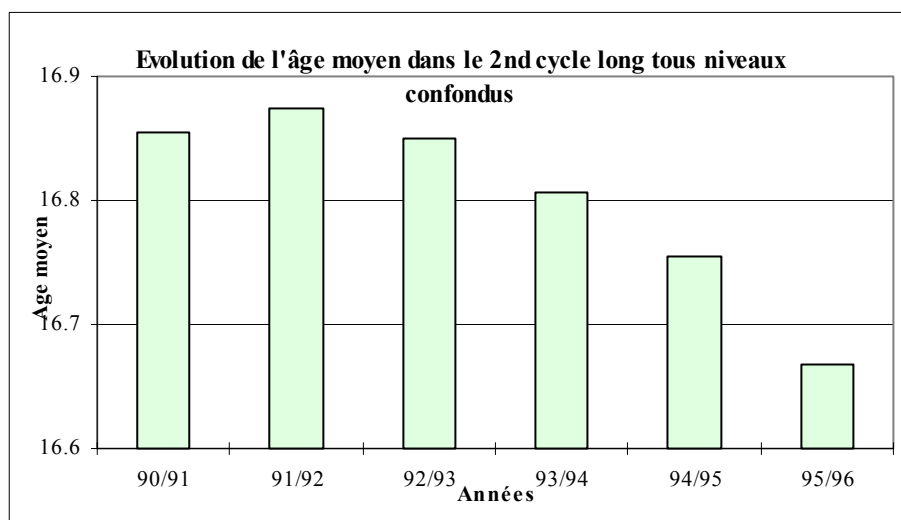
Cette indiscutable massification des effectifs du système éducatif en affecte ses fonctions mêmes. Aujourd'hui un jeune, scolarisé de plus en plus précocement, sortira du système éducatif en y ayant passé de 15 à 20 années.

Les missions de l'école, avec la systématisation de la scolarisation et l'allongement de la durée de la scolarité, ne peuvent dès lors que prendre en charge des dimensions élargies. A la vocation d'instruction de l'élève se superpose celle d'éduquer le jeune, c'est-à-dire de préparer l'adulte de demain.

B/ EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLARISEE DEPUIS SIX ANNEES (SOURCES : MEN DEP)

- Dans les Lycées d'enseignement général.

Nombre d'élèves scolarisés dans le 2nd cycle long tous niveaux confondus																
	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	26 ans	TOTAL
90/91	0	0	20108	283522	397010	415348	277336	147436	50808	12301	3550	0	0	0	0	1 607 419
91/92	0	0	20635	291930	387871	406849	279301	155958	55393	13473	3791	0	0	0	0	1 615 201
92/93	0	0	20218	308602	381932	388645	264148	154758	57104	14066	4001	0	0	0	0	1 593 474
93/94	0	0	20224	311015	398218	379672	245084	142724	56280	14678	3870	0	0	0	0	1 571 765
94/95	40	425	20166	316142	391689	391589	227798	127732	50442	13382	2838	605	79	32	33	1 542 992
95/96	34	325	20392	334411	400200	386121	219801	109933	40556	11426	2594	593	64	24	64	1 526 538



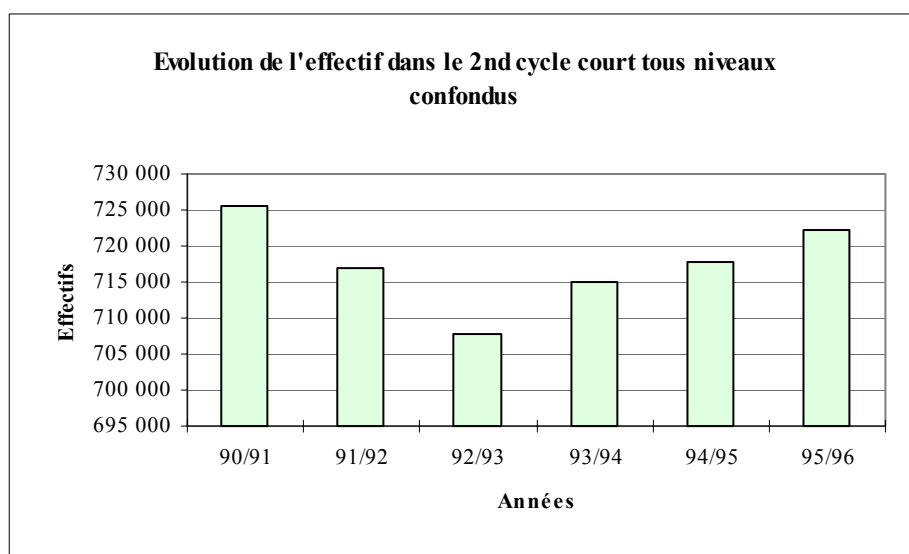
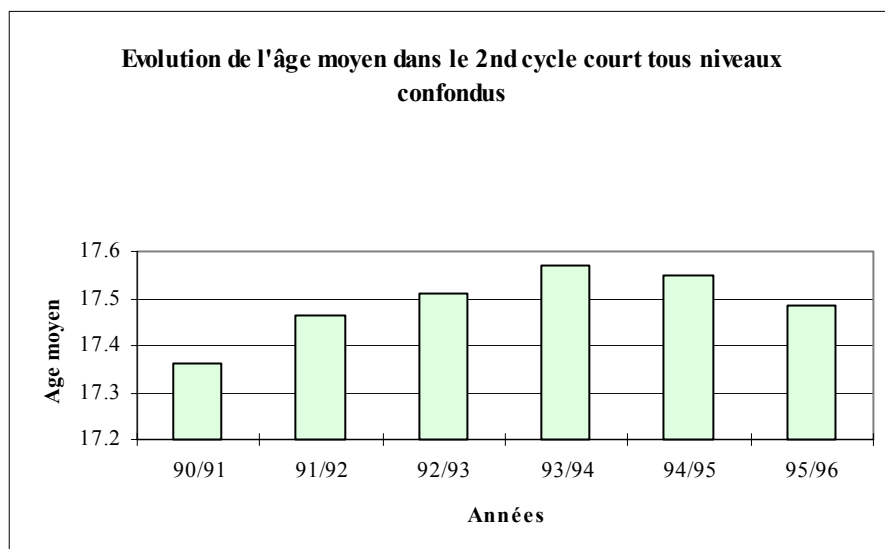
Commentaires :

L'âge moyen des élèves diminue depuis l'année scolaire 91/92. Par contre des éléments très jeunes et très âgés apparaissent depuis 94/95.

A relever, une baisse constante du nombre total d'élèves depuis 91/92.

- Dans les Lycées professionnels

Nombre d'élèves scolarisés dans le 2nd cycle professionnel tous niveaux confondus																
	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans	24 ans	25 ans	26 ans	TOTAL
90/91	0	263	6737	39170	141683	221753	173360	110328	22386	7673	2257	0	0	0	0	725 610
91/92	0	348	6250	35968	131856	206941	173051	119747	28996	10505	3214	0	0	0	0	716 876
92/93	0	195	4779	38074	132104	193029	165707	123084	33818	12799	4152	0	0	0	0	707 741
93/94	0	0	4319	38032	142940	189656	156857	104283	52291	18903	6441	947	225	128	0	715 022
94/95	29	76	3610	41737	145768	196347	150233	98842	52757	19788	5571	1553	526	188	697	717 722
95/96	29	66	3210	45260	157102	193789	153455	93725	48068	19040	5486	1523	535	255	654	722 197



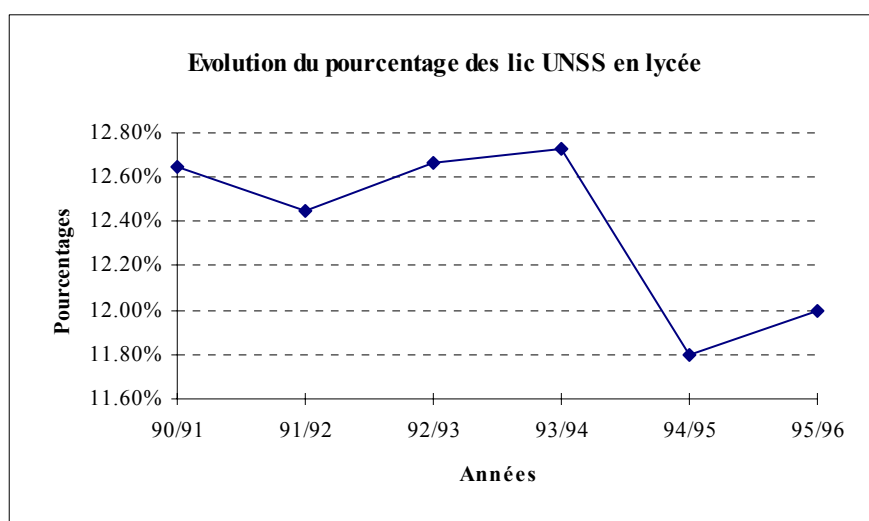
Commentaires :

L'âge moyen des élèves semble relativement stable. Par contre des éléments très jeunes et très âgés apparaissent depuis 93/94.

A relever, l'augmentation régulière du nombre total d'élèves depuis 92/93.

**C/ EVOLUTION DU NOMBRE DES ELEVES LICENCIES UNSS DEPUIS SIX ANNEES
(SOURCES : MEN DEP ET UNSS)**

	Effectif scolarisé en Lyc	Licenciés UNSS Cad. Jun. Sen.	% de lic UNSS
90/91	2 333 029	295 032	12.65%
91/92	2 332 077	290 214	12.44%
92/93	2 301 215	291 379	12.66%
93/94	2 286 787	291 154	12.73%
94/95	2 260 714	266 707	11.80%
95/96	2 248 735	269 839	12.00%



Commentaires :

Le pourcentage d'élèves ayant pris une licence UNSS semble stable depuis six années entre 12% et 12.80%. Malgré une chute importante de 93 à 95, Il faut noter néanmoins que ce pourcentage ne reflète pas intégralement la réalité des pratiques au sein des AS. Toutefois, avec la nouvelle modalité d'achat de licences mise en place en 96/97 qui facilite la prise de licence pour tous les élèves volontaires, on peut dire, à la lecture du suivi statistique, que le pourcentage moyen d'élèves participant aux activités des AS est beaucoup plus important. Néanmoins, il est bon de relever que si ce pourcentage se maintient, nous enregistrons en regard une baisse régulière du nombre d'élèves scolarisés en lycée, ce qui peut être un élément positif en faveur de l'UNSS.

D/ EVOLUTION DE LA POPULATION DE MEME TRANCHE D'AGE, LICENCIEE EN MILIEU FEDERAL

Il est difficile actuellement de faire cette analyse car nous manquons de données fiables. Néanmoins, il semblerait que cette population soit en baisse.

D/ EVOLUTION PROSPECTIVE RELATIVE A LA PRISE DE LICENCE UNSS

A partir des chiffres prévisionnels donnés par le MEN DEP pour les élèves scolarisés en 1997/1998, 2000/2001 et 2005/2006, on peut prévoir une évolution du nombre de licenciés UNSS comme décrite dans le tableau ci-dessous :

	UNSS	MEN	% DE LIC
90/91	295 032	2 333 029	12,65%
91/92	290 214	2 332 077	12,44%
92/93	291 379	2 301 215	12,66%
93/94	291 154	2 286 787	12,73%
94/95	266 707	2 260 714	11,80%
95/96	269 839	2 248 735	12,00%

Compte tenu des chiffres et des prévisions d'effectifs données par le MEN DEP, nous avons effectué une projection sur la base des mouvements constatés jusqu'à ce jour et prévus jusqu'en 2006.

97/98	283 638	2 229 044	12,72%
2000/2001	295 508	2 189 800	13,49%
2005/2006	301 376	2 170 400	13,89%

Remarque : le constat des données UNSS en Mars 1997, nous permet d'espérer une évolution à la hausse du pourcentage de licenciés UNSS en 96/97.

F/ REPARTITION DU NOMBRE DE LYCEES SUR LA BASE DE L'EFFECTIF.

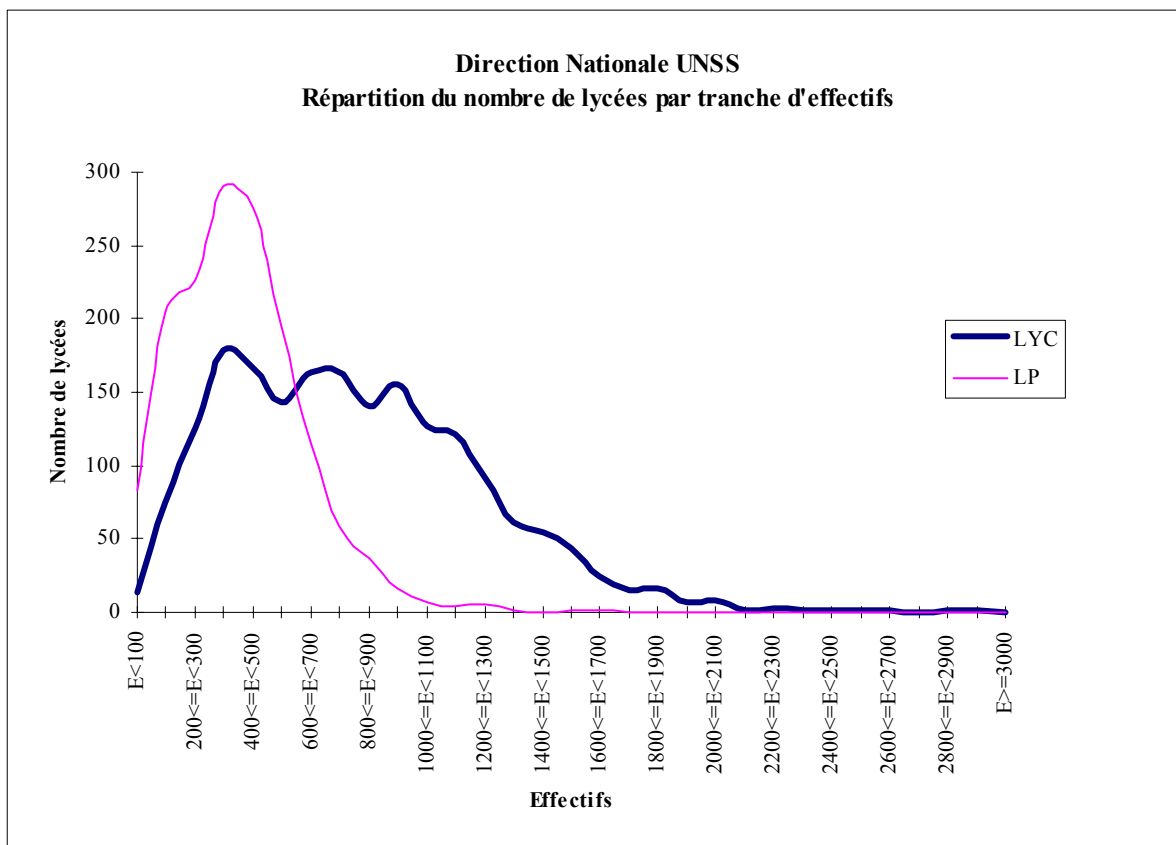
Étude menée sur les données UNSS de Janvier 1997.

Effectifs	NB LYC	NB LP
E<100	13	83
100<=E<200	75	205
200<=E<300	126	227
300<=E<400	179	291
400<=E<500	167	275
500<=E<600	143	195
600<=E<700	164	115
700<=E<800	164	59
800<=E<900	141	37
900<=E<1000	156	16
1000<=E<1100	127	7
1100<=E<1200	122	4
1200<=E<1300	92	6
1300<=E<1400	62	2
1400<=E<1500	54	0
1500<=E<1600	44	1
1600<=E<1700	25	1
1700<=E<1800	15	0
1800<=E<1900	16	0
1900<=E<2000	7	0
2000<=E<2100	8	0
2100<=E<2200	2	0
2200<=E<2300	3	0
2300<=E<2400	1	0
2400<=E<2500	2	0
2500<=E<2600	1	0
2600<=E<2700	1	0
2700<=E<2800	0	0
2800<=E<2900	1	0
2900<=E<3000	1	0
E>=3000	0	0
Nb total	1912	1524
Médiane	754	383
Ecart-type	434	219

Rappel COL

Médiane	505
Ecart-type	237

Direction Nationale UNSS
Répartition du nombre de lycées par tranche d'effectifs



Commentaire :

Les lycées sont des établissements plus gros que les lycées professionnels. Compte tenu que les caractéristiques fonctionnelles de l'AS sont différentes suivant la taille, les lycées et les LP devront être traités différemment.

3/ La situation présente

Cette analyse est le résultat de la consultation des cadres UNSS au cours des réunions décentralisées de Janv et Fev 1997 et de la commission nationale des chefs d'établissement, président d'AS des 24 et 25 Mars 1997.

• A/ TENDANCE DES JEUNES

Caractéristiques	Orientations possibles
<p>L'élève de 2nde ne se reconnaît pas dans l'AS par rapport à ce qu'il a connu dans le 1er cycle : problème de l'intégration des 2nde (liaison 3ème/2nde)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche de repères, volonté de se situer par rapport aux autres • Refus des contraintes de calendrier : recherche de la gestion de l'emploi du temps répugnance aux déplacements • Affirmation de l'identité Lycée (une seule catégorie) • Attachement à la compétition traditionnelle mais avec attirance vers des organisations ponctuelles moins contraignantes (1 ou 2 fois par mois), tendance loisir • Pratiques diversifiées • Multiactivité à la carte (instabilité) • La réussite favorise la fidélité • Ils sont moins attachés aux professeurs que dans le 1er cycle • Ils aiment être impliqués dans des responsabilités d'organisation (AS lieu d'accueil et d'implication) • Les jeunes veulent choisir (terrain de l'offre) 	<p>Redonner du sens à l'AS : quelle mission dans le projet d'établissement ? Favoriser le passage 3ème/2nde</p> <p>Adapter les calendriers et les formes des rencontres</p> <p>Valoriser les réussites (action du chef d'établissement, protocole, presse...)</p> <p>Définir nos champs d'intervention sur 3 poles : compétition, animation et formation</p>

Les catégories d'élèves

<p>On distingue deux types de catégories d'élèves, les engagés et les consommateurs qui s'expriment indistinctement sur 5 domaines : compétition élitiste, compétition loisir, loisir, sanitaire et social, préparation aux examens.</p>	<p>S'approprier de manière positive le phénomène de « zapping » constaté chez les jeunes.</p>
--	---

• B/ TENDANCE DE L'ENVIRONNEMENT

	Orientations possibles
<ul style="list-style-type: none"> • Violence et insécurité • Alcoolisme et drogue • Concurrence des organisations financées par les collectivités territoriales ou locales • Emergence de politiques différentes conduites par les collectivités locales (location, organisation, priorité...) • Loisirs sportifs et culturels concurrentiels • Fermeture prolongée des installations par mesure de sécurité (contrôle de sécurité et éventuel aménagement) • Nouvelles mesures dues aux dispositifs mis en place dans certaines grandes villes en regard de la pollution ou de la sécurité (Vigipirate). 	<p>Se faire connaître : être sur une logique d'information</p>

• **C/ EVOLUTION DES CONTRAINTES**

<p>Au niveau des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emploi du temps scolaire chargé • Masse de travail importante hors temps scolaire : <ul style="list-style-type: none"> étude stages voyages scolaires transport scolaire (absence d'internat) 	<p>Orientations possibles</p> <p>Optimiser le temps scolaire : logique de gestion du temps</p>
<p>Au niveau des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité insuffisante des enseignants (concours internes) • Difficile application des textes régissant les déplacements collectifs 	<p>Orientations possibles</p> <p>Actualiser des textes pour qu'ils soient simples et fonctionnels</p>
<p>Au niveau de l'organisation du rythme scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journées continues (12h-14h de moins en moins disponible) • Occupation du mercredi après-midi par : cours, examens blancs ... • Organisation de la semaine scolaire sur 4 jours 	<p>Orientations possibles</p> <p>Trouver un temps disponible pour l'animation sportive en préservant le mercredi après midi pour les rencontres Imaginer un « module sport »</p>
<p>Au niveau des installations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficile utilisation des installations • Contraintes financières 	<p>Orientations possibles</p> <p>Demander aux présidents d'AS d'intervenir auprès des autorités locales</p>

• **D/ EXIGENCES DES PROGRAMMES**

<p>La discipline EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution de la discipline EPS : risque d’enseigner l’EPS pendant l’AS (décalage entre le programme EPS et le volume horaire réglementaire) • Dérive des professeurs qui utilisent le forfait AS pour les options EPS • Intellectualisation de l’EPS et son éloignement de la pratique sportive • Pas de valorisation des pratiques AS dans le cadre de la préparation aux examens (BAC, BEP, CAP...) 	<p>Orientations possibles</p> <p>Le chef d’établissement est garant de la bonne utilisation des moyens mis à sa disposition</p>
<p>L’organisation des établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stage et cours le mercredi après-midi en LP • Démobilisation des élèves à partir de Pâques (classes d’examens) • Mise en place des modules (beaucoup d’heures : gestion de l’emploi du temps) • En classe de terminale, prédominance de l’EPS et du BAC EPS sur l’AS • Problème du suivi collège/lycée • Récupération du temps par les chefs d’établissements • Augmentation du nombre d’heures de cours hebdomadaires en regard des enseignements communs, des options et des enseignements facultatifs 	<p>Orientations possibles</p> <p>Les 2ndes peuvent être mobilisées après Pâques</p> <p>Il convient d’établir une liaison 3ème/2nde Faire apparaître les heures des forfaits AS dans la DHG de l’établissement</p>
<p>AS-UNSS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alternance sports collectifs - athlétisme n’est pas adaptée • Pas d’adéquation du programme à la demande des élèves (les animateurs choisissent) 	<p>Orientations possibles</p> <p>L’offre faite aux élèves doit correspondre à une demande</p> <p>Il est souhaitable de rechercher une catégorie unique (surtout chez les filles)</p> <p>Il convient aussi de recenser toutes les activités susceptibles d’être offertes au niveau local</p> <p>Il est nécessaire d’organiser le calendrier annuel au mieux des intérêts des élèves et des nouvelles orientations</p>

• E/ APPROCHE DU SPORT PAR LES ELEVES.

Attitude des jeunes :

- Les garçons sont plus engagés que les filles au niveau de la pratique.
- Les jeunes souhaiteraient avoir dans l'ensemble des activités sportives plus individuelles sans qu'il soit très facile d'expliquer ce désir sauf peut-être par le goût de sports plus spécialisés.
- L'intérêt spontané des jeunes se porte sur un ensemble très large d'activités peu pratiquées et notamment sur des activités sportives individuelles dont certaines n'ont connu jusqu'à ce jour qu'un développement modeste.
- D'une manière générale, la pratique sportive demande de la part des jeunes un engagement personnel tant dans la préparation physique que dans la volonté qu'ils requièrent.

Motivations des jeunes :

- Au niveau de la pratique, la motivation essentielle repose sur le désir et la goût personnel. Cette motivation principale est renforcée par le rôle des camarades, l'influence des parents.
- Pourquoi certains jeunes n'ont pas d'activités sportives ?
 - ◆ Éloignement des installations
 - ◆ Manque de temps
 - ◆ Difficultés financières
 - ◆ Manque d'installations
 - ◆ Manque de cadres et d'informations
 - ◆ Raisons de santé et familialesA noter que les filles sont plus influencées par les difficultés que les garçons et que les parents attachent plus de prix à la formation physique des garçons.
- Il convient de relever la diversité des besoins exprimés :
 - ◆ Besoins de pratique et de distraction
 - ◆ Besoins de pratique et de dépassement
 - ◆ Besoins de pratique et de découverte d'activités nouvelles
 - ◆ Besoins de pratique et de développement

Modalités de pratique :

- Les jeunes s'intéressent en moyenne à deux activités dans la pratique et à trois et plus dans leurs souhaits.
- Les jeunes qui pratiquent un sport à titre individuel paraissent plus attirés par les groupes informels.

Conditions de pratique :

- C'est dans la régularité que réside la valeur éducative du sport.
- Il conviendrait de suivre les trois paramètres suivants :
le taux d'assiduité, le taux de pénétration et le taux de motivation.

- **F/ DES ELEMENTS POUVANT AVOIR UNE INFLUENCE SUR LA VIE DE L'AS EN LYCEE ...**

- ***Éléments de type structurel.***

- Le lycée polyvalent avec des classes techniques
- La séparation des cycles d'enseignement
- La concurrence des clubs
- Les installations intra-muros et extra-muros
- Le foyer socio-éducatif
- L'internat
- L'objectif 80% au BAC

- ***Éléments de type fonctionnel.***

- L'emploi du temps général (journée continue, cours le mercredi après-midi, modules, options...)
- L'EPS discipline d'enseignement
- Les 2 heures d'EPS → une séquence par semaine
- Les IO

- ***Éléments de type humain.***

- Les chefs d'établissement sont de plus en plus enclins à la concurrence
- Les professeurs (formation initiale, préoccupation du BAC, concours internes)
- Le milieu familial est de plus en plus instable
- Un pourcentage faible de la population scolaire est favorable à la compétition traditionnelle

- ***Éléments socio politiques.***

- Le conseil régional : son action en direction des lycées.

- ***Éléments d'ordre financier.***

- Aide des collectivités locales et territoriales
- Financement des transports et ramassage scolaires
- Coûts de la location des installations sportives

- ***Éléments d'ordre réglementaire***

- Application des dispositions ordonnées par la loi sur le sport
- Circulaires et instructions de l'autorité de tutelle
- Dispositions prises par les collectivités

4/ L'UNSS dans les lycées.

Les différents services déconcentrés UNSS ont, en concertation avec les AS, proposé des actions locales ayant comme objectif prioritaire de créer une dynamique sportive dans leur région. L'analyse de vingt actions a été faite dont voici le résultat.

A/ NOMBRE D' ACTIONS ETUDIEES.

- 11 actions régionales
- 9 actions départementales

B/ LES ACTIVITES SUPPORTS.

20 activités ont servi de support dont les principales sont :

- les sports collectifs : football, volley ball, hand ball, rugby
- l'athlétisme
- les sports de raquette : badminton, tennis de table
- la natation
- les APPN : VTT

Liste des activités et leur fréquence dans les actions étudiées :

football	18
volley ball	17
basket ball	14
badminton	11
athlétisme	10
hand ball	9
rugby	8
tennis de table	6
natation	6
VTT	5
escalade	3
canoë kayak	2
ski de fond	2
cross	1
ultimate	1
GRS	1
C. orientation	1
relais	1
raid APPN	1
gymn	1

C/ LES REGLEMENTS.

- 17 actions se donnent des **règles spécifiques** de jeu
- 7 actions adoptent le principe de **challenge** sur plusieurs activités
- 2 actions introduisent des activités culturelles
- Toutes les actions adoptent la réglementation **par équipe** quelle que soit l'activité choisie

NB : on note une tendance nette à encourager l'engagement des lycées sur plusieurs activités dont la réglementation permet une pratique intra muros.

D/ LES CATEGORIES D'ELEVES CONCERNES.

- 3 actions choisissent la répartition par catégorie d'âge (C et J)
- 9 actions choisissent la **catégorie unique** lycée
- 8 actions choisissent la catégorie classe dont 7 sont basées sur les **interclasses**.

NB : la tendance est de faire le choix qui permette de créer facilement une **dynamique intra muros**.

E/ PERIODE DE DEROULEMENT ET FREQUENCE.

- 6 actions sont ponctuelles
- 13 actions portent sur une période longue de l'année

NB : les périodes choisies prennent en compte les **contraintes scolaires**. La tendance est de faire durer la dynamique dans le temps. Les finales ou journées régionales ont lieu **fin avril-début mai**.

F/ LES MODALITES DE PARTICIPATION.

Les modalités sont variables et vont de la simple inscription à des quotas de qualification.

Liste des modalités recensées et leur fréquence :

inscription	9
inscription avec des règles strictes d'engagement	3
qualification	4
quotas par département	4

NB : Il apparaît que les modalités de qualification prennent en compte les contraintes matérielles, humaines ou financières. On observe toujours **un aspect festif**. Le rassemblement final provoque un **effet médiatique**. Il est à noter que parfois des droits d'inscription sont réclamés : 500f par exemple.

G/ LES PARTENAIRES.

Liste des partenaires et leur fréquence :

- conseil régional 6
- conseil départemental 1
- CRAM 1
- fédérations 1
- sponsors 2

NB : l'importance des récompenses offertes donne une idée de **l'aide non négligeable** apportée par les partenaires locaux soucieux certainement de soigner leur image de marque ou de conforter leur politique sur un événement médiatique.

Remarques d'ordre général.

L'étude de l'ensemble de ces **actions spécifiques lycée** nous incite à faire les remarques suivantes :

- les choix et réglementations sont issus de **concertation** étroite avec les AS.
- les formules plaisent : la **participation semble être très importante**
- les **contraintes scolaires** sont prises en compte dans les choix décidés
- les formules variées et spécifiques ne permettent pas un rassemblement national. Celui-ci ne semble pas souhaitable, par contre **une semaine nationale commune** devrait avoir un impact médiatique intéressant et ne devrait pas poser de problème insurmontable.

III/ PROPOSITIONS

1/ Orientations formulées par la commission nationale des chefs d'établissement, présidents d'AS.

◆ *COMMENT INTEGRER L'A.S. DANS LE FONCTIONNEMENT HABITUEL D'UN ETABLISSEMENT TOUT EN GARDANT SA SPECIFICITE.*

A - LA VOLONTE DE FAIRE EXISTER L'AS

Le rôle du chef d'établissement président de droit, de fait est fondamental.

On relève des contradictions qu'il faut gérer :

- ⇒ Fonctionnement associatif (l'élève adhère volontairement)
- ⇒ Certains membres sont nommés et non élus
- ⇒ Statutaire (les professeurs d'EPS ont 3 heures forfaitaires dans leur statut pour animer l'AS)

Quelques actions possibles ?

◆ *FORMATION ORGANISEE PAR L'U.N.S.S. SUR SITE*

Public :

- Chef d'Établissement
- CPE
- Professeurs de toute discipline

◆ *MODULES DE FORMATION ANIMES PAR L'U.N.S.S.*

- dans la formation initiale des professeurs d'établissement de toute discipline
- dans la formation continue des professeurs d'établissement de toute discipline

◆ *ACTION DU RECTEUR PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL UNSS.*

Sensibiliser - inciter

NB : le rôle des membres de la commission nationale des chefs d'établissement est de sensibiliser les recteurs sur l'utilité de faire exister l'AS dans l'établissement scolaire.

B - L'ORGANISATION STRUCTURELLE : LA GESTION DU TEMPS

On relève un paradoxe : l'AS **fait partie** de l'établissement mais **n'est pas toujours reconnue par les acteurs**.

Fonctionnement de l'Établissement

Système organisé par l'E D T
(organisation séquentielle du temps gérée par le chef d'établissement)

Fonctionnement de l'A.S.

Système organisé sur un temps forfaitaire
Mercredi après-midi

Une action possible ?

◆ **GLOBALISATION DU TEMPS.**

Prévoir une organisation différente du temps : plage horaire banalisée où le temps élève est globalisée. (l'élève fait le choix de 3 heures sur 6 heures proposées)

C - L'ADEQUATION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MISSION DE L'AS.

⇒ Objectif : valoriser les ressources humaines

Quelques actions possibles ?

◆ **VALORISER L'IMPLICATION DES PERSONNELS DANS L'A.S.**

Rôle de l'I.P.R.

⇒ dans l'établissement : inspection et entretien collectif

⇒ dans la commission nationale des chefs d'établissement : comment intégrer les DSD, DSR et IPR ?

◆ **VALORISER LES REUSSITES**

◆ **AIDER A DEVELOPPER DES STRATEGIES DE COMMUNICATION**

⇒ Invitations extérieures

⇒ Aide de l'U.N.S.S.

Inclure l'AS dans l'emploi du temps des élèves.

D - LES ASPIRATIONS DES ELEVES

Comment y répondre ?

Mission de service public

Mission des AS

◆ REPERER LES BESOINS DES ELEVES DE L'AS.

Impliquer les professeurs d'EPS et les professeurs principaux dans l'élaboration des fiches et dossiers d'inscription. Ceux-ci doivent repérer les trois pôles d'action de l'AS :

- Animation
- Formation
- Compétition

◆ REALISER LE PRESS-BOOK LYCEEN

⇒ Intègre l'activité U.N.S.S.

⇒ Dossier de présentation fait par et pour le lycéen.

◆ RENFORCER LA LIAISON COLLEGE-LYCEE

Mettre en place des rencontres inter-établissements afin de renforcer les liens.

Quelle est la place de l'AS dans :

- le Collège
- le Foyer
- la maison des lycéens

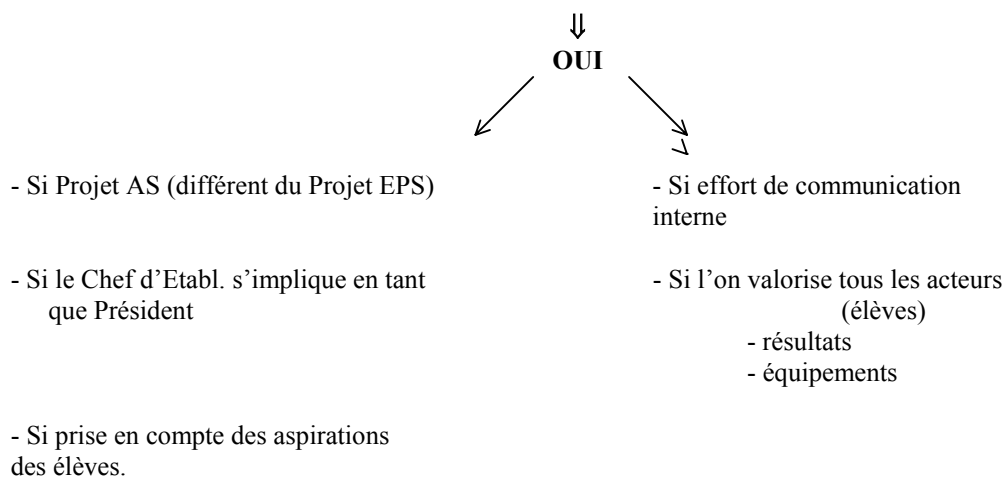
E - LA REPONSE AUX PROBLEMES POSES PAR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

◆ DEVELOPPER DES ACTIVITES DANS LES CRENEAUX DISPONIBLES

◆ REALISER L'ADEQUATION ENTRE LES ACTIVITES ET LES INSTALLATIONS EXISTANTES

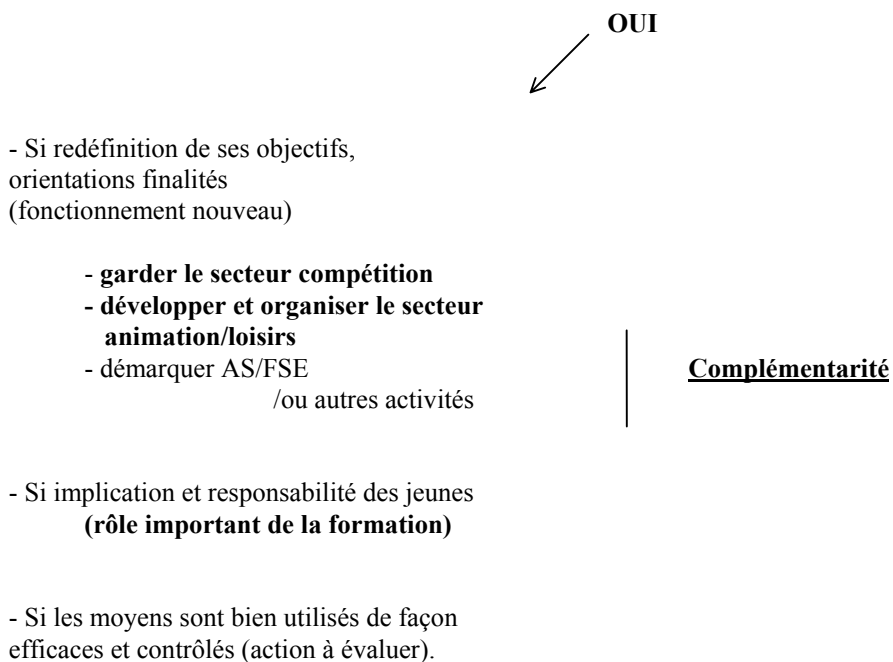
◆ DEVELOPPER LES ACTIVITES DE LOISIRS

F - L'A.S. A-T-ELLE DANS L'ETABLISSEMENT UN SENS AUJOURD'HUI ?



PAR SON ROLE DE SOCIALISATION

G - L'A.S. A-T-ELLE UNE UTILITE DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE ?



H - LES DISPOSITIONS A PRENDRE :

PROPOSITIONS	EFFETS ATTENDUS
Plaquette présentation : <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs missions - Poids (nombre - moyens) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître - Crédibiliser auprès des : <ul style="list-style-type: none"> - partenaires - des acteurs internes - (des Recteurs)
<ul style="list-style-type: none"> - Direction départementale, régionale ou nationale prend l'initiative de réunir les « Commissions Mixtes » (selon le sujet avec les élus et financeurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre - Donner du sens aux commissions mixtes
<ul style="list-style-type: none"> - Convention stages avec « clause particulière » libérant l'élève le mercredi après-midi pour lui permettre d'adhérer à l'AS 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'appartenance à l'A.S. - Règle une partie des problèmes du mercredi
<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des résultats individuels UNSS dans le Bulletin 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'appartenance à l'A.S. - Sensibiliser l'équipe pédagogique
<ul style="list-style-type: none"> - Réunion Equipe Profs et Chef d'Etabl. Président d'AS avec l'IPR sur l'AS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience, rôle, enjeux, AS par le Chef d'Etabl.
<ul style="list-style-type: none"> - Agir auprès du législateur pour mesures fonctionnelles facilitant le transport des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du coût - Favoriser les déplacements - Favoriser les accompagnements par toute personne intéressée.
Interclasses <ul style="list-style-type: none"> - Organisées avec et par les élèves - Dans le <u>cadre UNSS</u> - avec perspectives départementales... 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des élèves - Adhésion à la vie sportive - Développer le sentiment d'appartenance
Création : <ul style="list-style-type: none"> - Commission Académique des Chefs d'Etabl. Présidents d'AS - Réunion 2 à 3 fois par an. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser les Chefs d'Etabl. Présidents d'AS - Les impliquer dans la vie UNSS.
<ul style="list-style-type: none"> - Créer un argumentaire à destination des Collectivités : utilisé par le Président d'AS, le Directeur Départemental, le Directeur Régional pour faire valoir le potentiel d'organisation des cadres par rapport à la politique socio-éducative de ces Collectivités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître l'UNSS et son rôle - En faire un partenaire à part entière auprès des Collectivités - Obtenir des financements
<ul style="list-style-type: none"> - Affiches - Tracts - Spots Publicitaires pour fournir outils d'une campagne d'adhésion auprès des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître l'UNSS auprès des élèves - Susciter une dynamique.

<p>Liaison 3ème - 2ème</p> <ul style="list-style-type: none">- Info début année sur l'AS- Modalités concrètes pour faire connaître aux lycées les adhérents AS au collège :<ul style="list-style-type: none">- liste- rubrique dans le dossier inscription- mention sur le bulletin scolaire	<ul style="list-style-type: none">- Mobiliser les élèves- Empêcher la déperdition- Susciter de nouvelles adhésions
---	--

2 / ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

A - ACTION PORTANT SUR L'EXERCICE DE LA VIE ASSOCIATIVE AU SEIN DE L'AS.

Pourquoi ?

- ◆ Parce qu'il convient de respecter les obligations légales et les dispositions statutaires obligatoires en la matière.
- ◆ Parce que l'AS constitue un lieu d'exercice réel de la vie associative.
- ◆ Parce que les lycéens souhaitent de plus en plus être responsables et acteurs de leur destin, solidairement avec les membres de la communauté éducative.
- ◆ Parce que nous nous devons de créer de véritables conditions d'expression de la vie associative et de l'accès à la citoyenneté.

Orientations

- ◆ Réaffirmer le rôle de l'AG
 - en l'annonçant par voie d'affiches sur le panneau réservé à l'AS
 - en adressant une convocation individuelle aux élèves déjà licenciés
 - en présentant des rapports d'activité structurés, simples et compréhensibles
 - en invitant des personnalités extérieures et les membres du CA à y assister
- ◆ Organiser dans le cadre de l'AG, un débat qui serait de nature à fonder un projet sur les objectifs et les choix d'activités au sein de l'AS.
- ◆ Faire participer des élèves au comité directeur de l'AS
- ◆ Favoriser l'engagement des élèves qui manifestent un goût pour le managérat des équipes ou pour l'encadrement des activités ou encore pour les tâches de jeunes officiels UNSS.

B - ACTION PORTANT SUR LA PRISE EN COMPTE DES ASPIRATIONS DES ELEVES

Pourquoi ?

- ◆ Parce que le lycéen, soumis à un nouveau cadre de vie et à de nombreuses sollicitations qu'il se doit d'ordonner, se place plus particulièrement sur une logique de l'offre.
- ◆ Parce que le programme de l'AS se doit impérativement d'offrir des actions correspondantes aux besoins exprimés.

Orientations :

- ◆ Impliquer les professeurs d'EPS et les professeurs principaux dans l'élaboration des fiches concernant l'AS dans le dossier d'inscription de l'élève.
- ◆ Renforcer la liaison collège-lycée en mettant en place des actions communes pour faciliter l'entrée des élèves du collège au lycée.
- ◆ Permettre à des élèves ayant des stages en entreprise de participer à la vie de l'établissement et à l'activité de l'AS. (Une clause particulière dans les conventions pour libérer le mercredi après-midi semble souhaitable)
- ◆ Favoriser la prise en main par les élèves de différentes actions : éducation concrète et active.
- ◆ Rechercher des formes d'activités et des types d'animation répondant mieux aux besoins (manifestations festives, mono ou pluri activités, mixité ou non, rencontres entre deux établissements avec équipe de classe ou équipe d'âge prenant en compte une ou plusieurs activités...)
- ◆ Ajuster les contenus aux attentes des jeunes
- ◆ Créer des structures plus adaptées répondant à leur souhait de prise de responsabilités
- ◆ Considérer que l'adhésion de l'élève à l'AS lui octroie un crédit d'heures AS sur toute l'année scolaire qu'il pourrait utiliser à son gré, l'enseignant d'EPS se tenant à sa disposition.
- ◆ Organiser le programme de l'AS en tenant compte des impératifs du calendrier des examens (3ème trimestre : activités développées plus particulièrement pour les 2ndes)

C - ACTION PORTANT SUR LA GESTION DU TEMPS ELEVE DANS LES ETABLISSEMENTS.

Pourquoi ?

- ◆ Parce que le lycéen est confronté à l'organisation de son temps et qu'il doit pouvoir le gérer au mieux de sa scolarité.
- ◆ Parce que l'établissement doit prévoir un temps d'animation sportive pouvant bénéficier à tous les élèves.

Orientations :

- ◆ Identifier très clairement dans l'emploi du temps de l'élève une ou des plages horaires pour les activités de l'AS
- ◆ Créer une dynamique sportive dans l'établissement à partir de solutions innovantes dans le domaine de la gestion du temps : l'organisation du lycée Philippe LAMOUR de NIMES, décrite en annexe, est intéressante à ce sujet et ouvre une voie nouvelle à explorer pour donner un sens à l'AS au sein de l'établissement.

D - ACTION PORTANT SUR L'EXPRESSION DE LA VOLONTE DES ACTEURS DE FAIRE VIVRE L'AS

Pourquoi ?

- ◆ Parce que l'AS existe réglementairement dans sa constitution dans tous les établissements.
- ◆ Parce que l'école doit mettre en valeur son rapport à la vie associative pour contribuer à la formation de la génération future.
- ◆ Parce que l'AS constitue à la fois un outil de formation, un élément d'animation et un facteur de rayonnement.

Orientations :

- ◆ Inciter les Recteurs et les Directeurs des services départementaux de l'EN à sensibiliser les chefs d'établissement pour que l'AS soit pleinement intégrée dans les projets d'établissement.
- ◆ Organiser la formation sur site par l'UNSS des personnels en responsabilité de l'AS.
- ◆ Solliciter des autorités de l'EN, la mise en place de modules « Animation de l'AS » dans le cadre de la formation initiale et continue des chefs d'établissement et des enseignants.

E - ACTION PORTANT SUR LE SUIVI DE LA MISSION DE L'AS

Pourquoi ?

- ◆ Parce qu'il faut faire connaître l'AS et ses activités.
- ◆ Parce qu'il faut valoriser non seulement les réussites mais aussi l'implication de ses acteurs.

Orientations :

- ◆ Aider à développer des stratégies de communication en portant l'effort sur quelques points : invitations, aides diverse, inscription de l'AS dans l'emploi du temps, intégration du forfait AS en tant que tel dans les DHG des établissements...).
- ◆ Inclure une rubrique AS dans les bulletins des élèves.
- ◆ Avoir un temps d'entretien collectif sur l'AS en présence du chef d'établissement, président, lors des visites des IPR-IA en organisant une réunion au niveau de l'établissement :

⇒ dans un premier temps : (1ère partie de la réunion)

IPR (ou chargé...) avec professeurs EPS et chef d'établissement

- Analyse AS
- Analyse travail et service professeurs
- Analyse résultats

⇒ dans un 2ème temps peut-être (2ème partie éventuelle) :

IPR + professeurs EPS + Chef d'Établissement
+ autres membres du bureau
ou Comité Directeur
notamment intervenants ou enseignants
autres disciplines et élèves

F - ACTION PORTANT SUR LE TRANSPORT DES ELEVES.

Pourquoi ?

- ◆ Parce que les chefs d'établissement manifestent leur préoccupation quant à la sécurité de leurs élèves.
- ◆ Parce que le manque de précisions entraîne des décisions à risques.
- ◆ Parce que le transport des élèves constitue actuellement un facteur limitant du développement des AS
- ◆ Parce qu'il convient de favoriser l'accès aux activités de l'AS pour tous les élèves et notamment pour ceux se situant en zone rurale.

Orientations :

- ◆ Solliciter l'administration centrale pour la mise en place d'une commission composée de juristes et de praticiens afin de concevoir des textes adaptés, simples et fonctionnels.
- ◆ Permettre aux chefs d'établissements et enseignants des prendre des décisions éclairées et de s'engager de manière responsable et non équivoque.
- ◆ Intégrer dans l'emploi du temps de l'élève les activités de l'AS et notamment celles du mercredi après-midi pour favoriser la prise en compte de l'AS par les responsables du ramassage scolaire.
- ◆ Définir une politique claire des activités de l'UNSS au sein de l'établissement pour se placer en position favorable dans les négociations à conduire à ce sujet avec les conseils généraux et les municipalités.

G - ACTION PORTANT SUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS.

Pourquoi ?

- ◆ Parce que les lycées utilisent des installations sportives gérées le plus souvent par les municipalités ou le conseil général dont ils ne dépendent pas directement.
- ◆ Parce qu'il convient de mettre en adéquation le programme de l'AS et les installations disponibles.

Orientations :

- ◆ Rechercher toutes les possibilités de pratique sportive et les installations nécessaires pour agrandir l'éventail des activités sportives proposées aux élèves.
- ◆ Préparer le programme d'actions de l'AS en amont des réunions fixant l'attribution des créneaux horaires d'utilisation des installations sportives.
- ◆ Négocier avec le propriétaire des installations en respectant prioritairement le temps de l'élève.
- ◆ Bien marquer notre position en tant qu'activité de l'établissement en regard des dispositions prises par les collectivités territoriales en matière de coût d'utilisation.

IV/ ANNEXES

- Extraits du document de rentrée présenté par le Ministre de l'Education Nationale en Septembre 1996.
- Contribution du lycée Philippe LAMOUR de NIMES : l'AS dans le lycée - Une autre gestion du temps.
- Extrait des contributions académiques : à titre d'exemple celle de l'académie de NANTES.
- Rapport d'activité de l'AS validé par la commission nationale des chefs d'établissement, président d'AS.
- Les indicateurs des activités de l'AS : document élaboré par l'académie de LYON.
- Extrait d'une contribution du Docteur Jean Claude LAGARDE

LA RENTREE DU SECOND DEGRE EN CHIFFRES

Projections nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour la rentrée 1996 en France métropolitaine

Globalement les effectifs d'élèves du second degré public et privé de France métropolitaine devraient très légèrement baisser à la rentrée 1996 : 0,1 % soit - 8 000 élèves.

Mais les mouvements attendus pour chaque type d'établissements seront de plus forte ampleur :

- - 25 000 élèves en collège en raison essentiellement d'une baisse démographique ;
- + 23 000 élèves en lycée (hors classes post-baccalauréat) par suite d'une démographie plus favorable pour les générations concernées.

BASSE TRE RALENTIE DES EFFECTIFS DU SECOND DEGRE A LA RENTREE 1996

Après la baisse d'environ 39 000 élèves enregistrée en 1995-1996, les effectifs d'élèves de l'ensemble des établissements du second degré(2) en France métropolitaine devraient décroître très légèrement lors de la rentrée 1996 ,(de l'ordre de 8 000 élèves, soit - 0,1 %).

Les hypothèses retenues par la Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) concernant l'évolution prévisible des différents flux de redoublement, de passage, de sortie, jointes aux évolutions démographiques, aboutissent aux résultats décrits ci-après dans les différents types d'établissements et cycles de formation.

(2) Établissements publics et privés, hors classes post-baccalauréat, sous tutelle du ministère chargé de l'Education Nationale, y compris enseignement adapté et préparations diverses, et hors sections d'apprentissage mises en oeuvre dans le cadre de la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle.

BAISSE DES EFFECTIFS DES COLLEGES LORS DE LA RENTREE 1996

Après trois années de hausse, les effectifs des collèges ont connu, à la rentrée 1995, une diminution sensible. On devrait encore assister à des baisses d'effectifs dans les collèges lors des deux prochaines rentrées (successivement de l'ordre de - 25 000 et - 22 000 élèves).

La principale cause de ces variations est démographique : ce sont des générations d'effectifs importants, les générations nées en 1981 et 1982 (de l'ordre de 800 000 individus chacune), qui quitteront le premier cycle en 1996 et 1997.

La baisse d'effectifs s'observera tant dans les collèges publics (- 21 000 élèves, soit - 0,8 % à la rentrée 1996) que dans les collèges privés, où elle sera cependant moins accentuée (- 4 000 élèves, soit - 0,7 %).

Ces évolutions résulteront aussi de la poursuite de l'accroissement des taux de sortie⁽³⁾, observé pour la quatrième année consécutive en 1995-1996 en sixième, en cinquième et surtout en troisième. Cet accroissement correspond à un développement des entrées en apprentissage. Un autre facteur de diminution est le retour à la baisse du taux de redoublement en troisième générale après quatre ans de hausse.

Par contre, des facteurs jouent en sens inverse : d'une part, la poursuite du report vers la quatrième (générale ou aménagée) et vers la troisième (générale ou d'insertion) d'une grande partie des flux d'entrée en CPPN, CPA ou CAP post-cinquième, en raison de la fermeture progressive de ces classes et d'autre part, la reprise à la hausse du taux d'entrée de CM2 en sixième. La poursuite, à un rythme toutefois moins rapide, du transfert de classes de quatrième et troisième technologiques des lycées professionnels vers les collèges est un autre frein à la baisse des effectifs des collèges.

LEGERE DIMINUTION DES EFFECTIFS DES LYCEES PROFESSIONNELS

Après les baisses enregistrées depuis la rentrée 1993, la diminution des effectifs des lycées professionnels (LP) devrait se poursuivre au même rythme. Ces effectifs devraient connaître une régression modérée d'environ 5 000 élèves à la rentrée 1996.

Cette évolution globale résulte toutefois de variations d'effectifs très diverses :

⇒ Les effectifs du second cycle professionnel *stricto sensu*, qui se redressent à la hausse depuis 1993-1994, devraient croître sensiblement (+ 3 000 élèves en 1996 et 1997) :

- les formations au CAP en trois ans, dont les effectifs diminuaient fortement ces dernières années du fait de l'arrêt progressif des formations professionnelles post-cinquième, continueraient à voir leurs effectifs diminuer en 1996 (-2 000 élèves environ) ;
- les effectifs de CAP en deux ans poursuivraient leur progression (+ 2 000 en 1996) sous l'effet, non seulement d'une hausse du taux d'entrée depuis la troisième, mais aussi en raison d'une démographie un peu plus favorable. Cependant, cette progression serait compensée par la baisse des effectifs des BEP en deux ans (- 2 000 élèves en 1996) due à deux facteurs : d'une part à la baisse du taux d'entrée en seconde professionnelle après une troisième générale et d'autre part à la baisse du taux de redoublement en terminale BEP. *Au total, il est prévu pour l'ensemble de ces deux formations (CAP et BEP en deux ans) une stabilité pour les deux rentrées à venir ;*

(3) Ces sorties incluent des entrées vers l'apprentissage et vers des systèmes d'enseignement relevant d'autres ministères, dont principalement le ministère chargé de l'agriculture.

- l'essor des préparations au baccalauréat professionnel se poursuivra, vraisemblablement à un rythme un peu plus lent : + 5 000 élèves environ en 1996.

Ces évolutions du second cycle professionnel devraient être différentes dans le secteur public (+ 4 000, soit + 0,7 %, en 1996) et dans le secteur privé (- 1 000 en 1996, stabilité en 1997). La différence provient essentiellement de l'essor nettement moins important des baccalauréats professionnels dans l'enseignement privé.

⇒ On prévoit donc un développement du second cycle professionnel, mais les effectifs des lycées professionnels diminueraient par la poursuite du transfert de quatrième et de troisième technologiques vers les collèges : les effectifs de ces classes implantées en lycée professionnel continueront à décroître (de l'ordre de 7 000 en 1996).

Ces évolutions n'incluent pas l'effet de la mise en place des sections d'apprentissage dans le cadre de la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle (cf. ci-dessous).

CROISSANCE IMPORTANTE DES EFFECTIFS DES LYCEES(4)

La tendance à la baisse des effectifs du second cycle général et technologique, qui se poursuit sans réel ralentissement depuis 1991-1992, devrait s'inverser. *La hausse des effectifs pourrait être de l'ordre de 23 000 élèves à la rentrée 1996.*

En effet, des générations d'effectifs plus nombreux (celles nées en 1980, 1981 et 1982) atteindront les classes de seconde et de première lors de ces deux rentrées. L'effet de cette « reprise démographique » sera renforcé par la stabilisation, après trois années de baisse, du taux de passage de troisième générale vers la seconde - qui a été projeté constant pour la rentrée 1996 - et par la baisse des sorties à la fin de seconde.

L'augmentation des effectifs des lycées étant principalement d'origine démographique, elle s'observera à la fois dans les lycées publics et dans les lycées privés, de même que la diminution observée en 1995 les avait touchés dans les mêmes proportions.

LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI QUINQUENNALE SUR LE TRAVAIL, L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LES SECTIONS D'APPRENTISSAGE

L'article 57 de la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle prévoit la création de sections d'apprentissage en lycée professionnel(5). Les effectifs de ces sections sont de quelques centaines pour l'année scolaire 1995-1996 et pourraient être de l'ordre du millier à la rentrée prochaine. Ils devraient se développer dans les années à venir. Les projections réalisées ne prennent pas en compte ces apprentis qui viendront, à terme, renforcer de façon sensible les effectifs des lycées professionnels. Dès qu'elles concerneront un nombre significatif de jeunes, les sections d'apprentissage figureront dans les exercices de projection.

(4) Hors classes post-baccalauréat

(5) Par ailleurs, certains lycées professionnels (LP) peuvent accueillir des apprentis dépendant administrativement d'un centre de formation d'apprentis (CFA), dans le cadre d'une convention entre CFA et

LEGERE DIMINUTION DE LA PART DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS PRIVES

L'hypothèse d'une poursuite du lent recul de la part des effectifs scolarisés dans les établissements privés du second degré a été retenue : sur l'ensemble des trois cycles, cette part devrait diminuer de 0,1 point entre 1995 et 1997 pour atteindre 20,8 %. Comme en 1995, cette baisse concernerait essentiellement les lycées professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique, la part du secteur privé restant à peu près stable dans les collèges.

REGRESSION DES CLASSES D'ENSEIGNEMENT ADAPTE

Les effectifs des sections d'éducation spécialisée (SES/SEGPA) et des classes-ateliers sont projetés en diminution en 1996 et 1997, sous l'effet d'une démographie défavorable.

EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES DU SECOND DEGRE DANS LES DOM⁽⁶⁾

Les effectifs dans les départements d'outre-mer progresseraient assez fortement : + 1,8 % (soit + 4 000 élèves) à la rentrée 1996. L'évolution y est différente de celle observée en France métropolitaine du fait de la démographie propre à ces départements. La hausse se constaterait essentiellement dans le second cycle général et technologique (de l'ordre de 2 000 élèves pour chacune des rentrées à venir). En revanche les collèges devraient garder des effectifs relativement stables (avec une hausse prévue inférieure à 1 % en 1996). Les lycées professionnels verraient leurs effectifs augmenter en 1996 (+ 1 000 élèves, soit + 2,2 %).

*

*

*

*Ces statistiques sont extraites de la note d'information de la DEP : NI 96.10 (Mars 1996)
« Projections nationales d'effectifs d'élèves du second degré pour les rentrées 1996 et 1997 ».*



(6) En projection dans les DOM (sources : rectorats).

L'AS DANS LES LYCEES

Thème

Une autre gestion du temps

Problématique

Comment intégrer l'AS dans le déroulement habituel de la semaine scolaire tout en lui gardant sa spécificité.

Constat

Nous nous plaçons en lycée.

Celui-ci est compris comme un système organisé.

Son organisation, son fonctionnement trouvent leur fondement dans l'emploi du temps.

L'emploi du temps

Il est réalisé à partir de trois paramètres majeurs :

- contenu d'enseignement (horaire réglementaire)
- nombre de salles
- nombre de professeurs et leurs vœux.

Trois heures forfaitaires sont attribuées aux seuls professeurs d'EPS pour faire fonctionner l'AS.

- Ce qui induit une appropriation de l'AS par ces enseignants avec peu d'implication des autres personnels.

- Une marginalisation de cette activité, l'AS étant très souvent réduite à une activité de **type compétition**, les mercredis après-midi.

Nous connaissons les difficultés rencontrées dans ce type d'organisation.

Installations, cars de ramassage, nombre d'heures de cours, problèmes rencontrés lorsque la compétition entraîne des suppressions de cours.

Analyse

Ni l'élève, considéré comme un individu, ni l'AS ne sont pris en considération, l'élève n'est compris que faisant partie d'un groupe de classe. L'AS n'est pas intégrée à l'EDT qui ignore le mercredi après-midi où elle est placée, ce qui **contribue à la marginaliser**.

Perspectives

Le lycée Ph. Lamour à Nîmes tente depuis quatre ans de répondre à la prise en compte de l'élève comme élément fondamental de l'organisation du fonctionnement de l'établissement. Notre réponse passe par une globalisation du temps élève qu'il gère en liaison avec un Professeur Tuteur, c'est la mise en place de parcours individuels de Formation.

Idées, propositions

Intégrer l'AS dans sa **dimension. Animation** dans ces parcours individualisés de Formation, pour les élèves volontaires, pendant le déroulement normal des enseignants.

Comment

A partir d'un exemple concret d'organisation, celui du lycée Ph. Lamour à Nîmes.

Organisation actuelle (tableau annexe 1)

Organisation nouvelle intégrant l'AS (tableau annexe 2)

Les professeurs assureront 1 h 30 d'entraînement et répondent à la demande des élèves.

Les élèves inscrivent leur entraînement AS dans leur Plan Individuel de Formation et donc dans leur parcours individualisé.

Ils sont comptabilisés (aspect quantitatif pour le Professeur EPS qui les reçoit).

Ils sont suivis sur le plan qualitatif par leur Professeur EPS.

Intérêts - Avantages

Le parcours AS s'inscrit dans le parcours de formation de l'élève. Il est donc connu et reconnu par les autres Professeurs (cahier de suivi Plan Individuel de Formation).

L'AS dans son aspect animation devient banale et intégrée dans le cursus de l'élève.

En effet induit, une intégration véritable de l'EPS par l'AS et un rapprochement professionnel à partir de l'élève, du Professeur d'EPS et des autres Professeurs : ils sont sous le même « Territoire Temporel » ; ils ont des objectifs communs (Plan Individuel de Formation).

Limites - Résistances

Volonté des Professeurs à s'impliquer dans cette organisation. **Animation pendant les temps banalisés plus compétition les mercredis après-midi.**

Volonté des Personnels de Direction à organiser cette gestion du temps à partir de l'élève pris comme individu (il n'y a plus de groupe déterminé a priori). C'est une organisation plus souple et donc plus complexe à gérer.

L'élève gère son temps. Ce n'est plus le Proviseur ou le Professeur qui définit les groupes et les plages horaires a priori donc nécessité de mettre en place des contrôles a posteriori et des garde fous pour avoir l'adhésion des parents.

L'élève : il n'est pas très évident de lui faire accepter cette nouvelle autonomie et cette responsabilité de gérer son temps et d'avoir à en rendre compte.

Perspectives

L'expérimentation d'intégrer l'AS pourrait être conduite au Lycée Ph. Lamour à compter de la rentrée prochaine. L'objectif général du lycée étant de responsabiliser et de rendre plus autonome l'élève à travers l'enseignement de toutes les disciplines afin qu'il soit mieux adapté à sa vie citoyenne.

Le Proviseur,





D. IELLI

UN EXEMPLE : PARCOURS DE DUPOND, 2° 1

A		B						
13/16 13h	15/18 15h	Maths	H-Géo	Français	Physique	Biologie	LV1	Tuteur
14h	16h							T1
15h	17h							T2
16h	18h							T3

- 220 élèves en parcours individualisé par après-midi (A + B)
- Chaque élève dispose de deux après-midi par semaine : $2 \times 3 \text{ H} = 6 \text{ H}$
- La présence **moienne** par semaine se situe autour de 3 H pour réaliser le capital horaire.
- Vérification qualitative et quantitative au bout de six semaines.
- Entrées, sorties permanentes ; les professeurs acceptent n'importe quel élève.
- L'effectif des enseignants présents par après-midi est égal à celui qui serait nécessaire pour que chaque professeur prenne en charge une demi-classe.

UN EXEMPLE : PARCOURS DE DUPOND, 2° 1

A	B								AS		
13/17 13h	14/18 15h	Maths	H-Géo	Français	Physique	Biologie	LV1	Tuteur	B.B.	Hand	Gym
14h	15h										
15h	16h										
16h	17h										
17h	18h										

- On ajoute une colonne Ateliers AS
- On ajoute une quatrième heure par après-midi 2 x 4 H = 8 H banalisées
- Chaque élève continue à gérer deux après-midi par semaine
- L'élève bénéficie d'un capital temps AS :
 - nombre d'heures d'entraînement année dans une discipline donnée
 - le mercredi après-midi reste réservé aux compétitions UNSS

« L'A.S. et l'U.N.S.S. au sein des Lycées en 1997 »

- Lycées Professionnels sans internat
- Lycées Professionnels avec internat
- Lycées « mixtes » L.P. - L.E.G.T., ou cités scolaires
- Lycées Généraux sans internat
- Lycées Généraux et Techniques avec internat
- Conclusion

Rapporteur : A. CHARLOT

P.J. : Enquête

LYCEES PROFESSIONNELS sans internat

Trois établissements ont répondu. 980 élèves sont recensés pour 61 licenciés.

Un constat : le faible nombre de licenciés, environ 6 % alors que deux des établissements sur les trois n'ont pas cours l'après-midi.

5 professeurs participent à l'A.S. sur les 6 enseignants potentiels pour un total de 61 licenciés.

- **Le rôle** de l'Association Sportive est identifié et affirmé : responsabilisation, éducation à la citoyenneté, acquisition de l'autonomie, intégration... et concourt donc aux objectifs du projet d'établissement.

Toutefois, un collègue note que le projet d'établissement est... « favorable au développement de l'Association Sportive »...!! et ajoute que « aucune action spécifique n'y est prévue ! ».

- **L'évolution** constatée (une fois « déplorée ») est la stagnation à un niveau très faible du nombre de licenciés.

- **Les causes** les plus souvent citées étant :

* la concurrence de nombreuses autres activités le mercredi après-midi et la volonté de « sortir » des élèves dont on déplore le manque de motivation.

Les horaires chargés sont également cités.

- **Les remèdes** éventuels sont très divers allant des activités nouvelles à développer, au bonus pour... examen, en passant par un recours important aux médias et à l'idée de regrouper les activités sportives sur une ou deux journées, constituant des temps forts.

LYCEES PROFESSIONNELS avec internat

17 réponses dont 2 incomplètes en ce qui concerne, soit les effectifs, soit le nombre de licenciés.

Sur les 15 réponses complètes : 6 947 élèves ()

505 licenciés (soit un peu plus de 7 %,

le pourcentage le plus faible étant à 2 % ! ... le plus élevé à 15 %, ces deux établissements ayant également cours l'après-midi du mercredi.

Trois établissements n'ont pas cours le mercredi après-midi et comptent des pourcentages de licenciés de 3,6 %, 4 % et 13 %.

Le nombre d'enseignants concernés par l'animation des différentes associations sportives est de 43 (pour 44 potentiels) : Taux d'encadrement : 1 enseignant pour 12 licenciés !

- **Le rôle** donné à l'Association Sportive est d'abord un rôle **d'animation** s'adressant plus particulièrement aux internes. L'animation, la découverte de nouvelles activités, la pratique libre (différente du cours d'E.P.S. !?) d'un sport et... la compétition (citée une fois) constituent les différents rôles attribués.

- **Le lien** avec le projet d'E.P.S. se situe le plus souvent dans le **prolongement** de celui-ci.

- Un établissement place l'Association Sportive en tête de son projet d'établissement.

- **La place** de l'Association sportive est notée très majoritairement comme faible, très faible, insignifiante voire non privilégiée... Un établissement note qu'elle constitue une activité éducative importante.

- L'évolution est qualifiée de stationnaire, stagnante, en baisse (notamment pour les sports collectifs) ou en chute.

Trois établissements (sur les 16) notent une évolution positive de l'Association Sportive et du nombre de licenciés en l'expliquant par :

* le dynamisme des enseignants

* le fait qu'il y ait un projet

* « l'ouverture administrative » (je cite) = implication réelle du Chef d'Etablissement

* la création d'une nouvelle section pour un de ces établissements qui accueille une section sportive.

Pour les autres Lycées Professionnels, les causes invoquées de la stagnation ou de la baisse sont :

- * les cours du mercredi et les horaires chargés
- * les transports scolaires
- * le fait que les élèves veulent « autre chose » et surtout qu'ils ne souhaitent pas « s'engager »
- * le manque d'équipements sportifs
- * le coût trop élevé de la licence
- * la concurrence avec le sport civil.

- **Les solutions** pour enrayer cette évolution négative sont :

- * faire baisser le coût de la licence
- * mettre en place des **activités non compétitives, ponctuelles et locales**
- * supprimer cours du mercredi après-midi
- * développer les sports individuels
- * organiser des tournois inter-établissements

Un établissement suggère même « d'interdire les sorties pour les internes le mercredi après-midi » !!

Enfin un collègue se demande s'il faut maintenir l'U.N.S.S.... constatant que les élèves préfèrent des rencontres inter-classes, **le midi**, dans l'établissement.

LYCEES « MIXTES » L.P. - L.E.G.T. ou Cités Scolaires

Cinq établissements tous dotés d'internats, ont répondu : Totalisant 4 694 élèves, ils comptent 518 licenciés (c'est à dire environ 11 % de leurs effectifs) encadrés par l'ensemble des enseignants d'E.P.S., c'est à dire 23,5 postes.

- **Le rôle** de l'Association Sportive est très bien défini : offrir à tous les élèves des possibilités de pratiques sportives de loisir et/ou de compétition selon des horaires variés ; On note également « l'ouverture » sur l'extérieur apportée par l'A.S. et toujours la solution de « s'aérer » offerte par ce biais aux internes.

- L'Association sportive est située dans la continuité du projet E.P.S. et développe des axes d'intégration et d'éducation à la citoyenneté du projet d'établissement.

- **La place** de l'Association Sportive est reconnue et soutenue, même si elle est parfois bridée par quelques contraintes, d'emploi du temps notamment.

Tous les établissements notent avec satisfaction la « bonne » stabilité, ou l'augmentation de la participation à l'**A.S.** ou à l'**U.N.S.S.** et expliquent cette évolution par :

- * la multiplicité des créneaux horaires offerts
- * le choix, **fait par les élèves**, d'activités nouvelles ou originales.

- Si nous retrouvons certaines allusions à la nécessité de supprimer les cours le mercredi après-midi et le midi entre 12 heures et 14 heures **les solutions** suggérées sont d'abord constructives :

- * s'adapter à la demande des élèves, faire des A.S. à « la carte »
- * monter des actions type « festivals des lycées » constituant des points forts
- * réfléchir à libérer des créneaux sur temps scolaires pour permettre des activités sportives et culturelles.

Il est à noter que le coût de la licence ne semble pas poser problème pour ces établissements et qu'on ne mentionne pas davantage la concurrence d'activités extérieurs puisqu'on y développe des activités originales (ou différentes) à des créneaux variés, répondant à des demandes élèves...

LYCEES GENERAUX sans internat

Huit établissements ont répondu dans cette catégorie, mais quatre seulement donnant des réponses exploitables en ce qui concerne les effectifs. Sur ces quatre qui totalisent 2 781 élèves, on recense 442 licenciés (c'est à dire plus de 15 %). 12 enseignants encadrent ces jeunes : 36,8.

- **Le rôle** de l'Association Sportive est toujours précisé de la même façon avec ce souci de développer les pratiques sportives de détente et de compétition.

- **Le lien** avec l'Association Sportive est un lien de complémentarité.

L'ouverture, l'acquisition de l'autonomie et la formation du citoyen... sont les apports de l'A.S. au projet d'établissement.

Pour un établissement, il est mentionné qu'il n'existe aucun lien entre l'Association Sportive et le projet d'établissement... !!

- **La place** de l'Association Sportive est globalement qualifiée « **d'importante** » et même « privilégiée » dans un établissement qui en tient compte dans la confection de ses E.D.T. et voit ses effectifs... en hausse.

- **L'évolution** des effectifs n'est réellement négative que pour deux établissements, (dont l'un avait 25 % de licenciés l'an passé !).

Les effectifs de licenciés sont stables ou augmentent pour deux établissements.

- **Les causes** citées expliquant les baisses sont toujours les mêmes, à savoir :

- * l'importance du travail et des résultats scolaires
- * la concurrence d'autres activités et des clubs
- * le problème du ramassage scolaire le mercredi après-midi

Par contre, les hausses sont expliquées par :

- * la mise en place d'activités nouvelles
- * la recherche d'une « atmosphère », différente du sport civil car moins contraignante et s'apparentant au sport loisir.

- **Pour développer** l'Association Sportive, des solutions nombreuses sont proposées :

- * faire connaître l'A.S. et ses activités aux familles par le carnet d'accueil

- * libérer des tranches horaires dans l'E.D.T.

- * développer des **actions de promotion** où la notion de « rencontre » prédomine par rapport à celle de compétition.

Cette dernière idée, de tournois ponctuels à caractère exceptionnel, de temps forts... revient à plusieurs reprises.

LYCEES GENERAUX ET TECHNIQUES avec internat

21 réponses.

Sur les 21 établissements ayant répondu à ce questionnaire, un seul n'a pas fait état du nombre de ses licenciés.

Pour les vingt autres totalisant 19 210 élèves sont recensés 1 865 licenciés ce qui équivaut à un peu moins de 10 % avec des différences importantes allant de 2 à 22 %.

L'encadrement est assuré par 86 enseignants sur un potentiel de 88.

Sept établissements ont quelques cours le mercredi après-midi (pourcentages de licenciés allant de 6 % à 14 %).

- A l'exception d'un établissement répondant que l'Association Sportive ne joue « aucun rôle »..., la quasi-totalité des réponses donne à l'Association Sportive **un rôle** d'animation, et fait de l'A.S. le lieu et la structure devant permettre à tous les volontaires d'accéder au sport pour le plaisir, l'initiation, le perfectionnement ou la compétition.

Il est fait une seule fois allusion à l'importance de l'Association Sportive pour les internes.

- **Le lien** avec l'E.P.S. se situe en grande majorité dans la continuité, dans le prolongement révélant cohérence entre ce qui relève du cours et ce qui est pratiqué en Association Sportive. Deux ou trois réponses traduisent toutefois un manque de réflexion à ce niveau, le lien étant « à établir ».

Une réponse fait état du plus apporté par la participation à l'Association Sportive et à l'U.N.S.S. : la compétition.

L'Association Sportive est signalée comme une composante du projet d'établissement permettant de faire évoluer les jeunes vers l'autonomie (par l'organisation, la prise en charge...) et concourant à la formation du citoyen.

Quatre collègues estiment que l'A.S. est importante pour « l'image » de leur établissement. Un note qu'elle « renforce le sentiment d'appartenance » à l'établissement.

- **La place** de l'A.S., en fonction de son activité et de l'implication de ses acteurs, va de « minime » ou « insignifiante » à « très importante », « marquée et remarquée » (image) en passant par « accrue grâce à l'implication de l'équipe de direction ».

- **L'évolution** là aussi est très diverse. Si la stabilité ou la stagnation sont majoritaires, on peut noter quelques baisses des effectifs de licenciés, mais également... certaines hausses de ce nombre.

Si les explications concernant les baisses reprennent celles déjà citées :

- * concurrence du sport civil et des loisirs extérieurs
- * horaires journaliers et hebdomadaires des élèves trop lourds
- * cours le mercredi après-midi et entre 12 heures et 14 heures
- * ramassage scolaire
- * installations insuffisantes

On fait également état ici :

- * du comportement de « consommateurs » des élèves
- * de leur attitude « versatile » et de leur difficulté à s'engager sur du long ou moyen terme
- * de la « bureaucratisation » de l'A.S. et de l'U.N.S.S....

Le coût de la licence est également cité deux fois.

Les hausses ont pour origine :

- * l'implication des enseignants et de la direction
- * l'aspect mis sur l'information
- * la prise en compte de l'aspiration des jeunes pour leur proposer des activités diversifiées
- la mise en place d'interclasses.

- **Les solutions** pour améliorer la participation à l'A.S. sont diverses et multiples. Il faudrait :

- * une « organisation souple » de l'U.N.S.S.
- * des activités nouvelles, différentes de celles offertes par le sport civil
- * créer des « évènements » (temps forts) sur des périodes courtes
- * développer l'information (demande d'un panneau d'affichage national U.N.S.S.)
- * libérer des créneaux dans l'E.D.T. en commençant par le mercredi après-midi et la plage 12 heures - 14 heures
- * développer les inter-classes, créer des A.S. inter-établissements...

De façon plus radicale, on propose (une fois) « la participation obligatoire à l'A.S. pour tout licencié dans un club civil » et un autre demande de « ne garder que les enseignants motivés et ayant un projet »...

Un autre collègue pense qu'une évolution positive de l'A.S. demande du temps, des moyens et passe par une réflexion sur « la place du sport dans la formation des jeunes français »... !!

EN CONCLUSION de cette enquête dont le but était double, à savoir dresser un inventaire du fonctionnement des Associations Sportives dans les lycées de l'Académie et par la même, rappeler aux chefs d'établissements **qu'ils sont les Présidents** des A.S. et les amener à réfléchir sur leur fonctionnement dont **tous** estiment (sauf un !) qu'elles jouent un rôle important pour les élèves et dans la vie de l'établissement.

Le nombre des réponses (54) et leur qualité m'ont agréablement surpris même si certaines d'entre elles n'étaient de toute évidence pas « l'œuvre » du Proviseur mais bien celle du secrétaire d'A.S. à qui le chef d'établissement avait demandé de compléter l'enquête... On peut voir à cela un désintérêt total de certains chefs d'établissements pour l'Association Sportive... ou beaucoup de confiance dans le secrétaire d'A.S. Je suis certain que cette dernière hypothèse est la bonne pour la majorité.

Les réponses montrent clairement stagnation ou baisse des effectifs des participants à l'A.S. en lycée : les causes sont multiples, mais **une** semble dominer :

*** la modification des comportements et des attentes des jeunes.**

Les réponses confirment également nettement la différence entre les comportements et les attentes des élèves de lycées professionnels par rapport à ceux des voies générales et technologiques : moins de licenciés en lycées professionnels et une volonté à « fuir » ce qui les relie à tout ce qui leur rappelle la scolarité, l'établissement scolaire... ».

Il semble qu'il soit plus facile de conserver et développer l'adhésion des élèves des lycées d'enseignements généraux et techniques. Cela suppose néanmoins :

- * une **implication** réelle des adultes, enseignants d'E.P.S. et direction
- * un effort sur la **définition du temps et du rythme de vie** journalier du lycéen.
- * une prise en compte de ses **aspirations propres** allant semble t'il vers :
- * de nouvelles activités (plus individuelles)
- * des aspirations à la « rencontre » plus qu'à la compétition (davantage sport loisir ou sport détente)
- * des activités ponctuelles plus qu'un engagement dans un championnat trop long.

Certaines initiatives, allant dans ce sens, semblent porter leurs fruits et méritent sans doute d'être encouragées, reprises et développées :

- * mise en place d'interclasses à l'intérieur de l'établissement (voir si ces inter-classes ne peuvent être étendus à l'intérieur du bassin de formation)
- * regroupement des « temps d'A.S. » sur une demi, une ou deux journées constituant des temps forts de « rencontres » et de « rencontres sportives ».

A côté de la compétition qu'il faut sans aucun doute conserver, ces nouvelles activités, ces nouvelles approches du sport peuvent vraisemblablement permettre à toute une partie de la population scolaire de se réconcilier avec une pratique sportive régulière dans le cadre de l'Association Sportive.

Établissement : _____ VILLE : _____

* L.P. Internat OUI Sections Sportives OUI
Lycée Technique NON NON
Lycée Général

* Nombre d'élèves : Nombre de licenciés U.N.S.S. :
Nombre d'enseignants E.P.S. : participant à l'Association Sportive :

* Cours le mercredi matin OUI après-midi OUI
NON NON

* **Association Sportive - U.N.S.S.**

(en quelques mots)

* **Rôle** de l'A.S. dans votre établissement : _____

* **Lien** de l'A.S. - avec le projet d'E.P.S. ? _____
- avec le projet d'établissement ? _____

* **Place** de l'A.S. dans votre établissement : _____

* **Évolution** de l'A.S. dans votre établissement : _____

* Citez **trois causes** qui à votre avis peuvent expliquer cette évolution :

* Donnez trois idées pour mieux faire fonctionner (si nécessaire) les A.S. en Lycée :

Merci beaucoup de votre concours précieux.

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ETABLISSEMENT

1/ CARACTERISTIQUES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

NOM de l'établissement et N° d'identification	Adresse et téléphone	Nombre d'élèves	Scolarisés	Licenciés UNSS
N° d'identification : _____	Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____	Filles		
		Garçons		
		Total		

CONTEXTE GENERAL : description de l'environnement

Aspect géographique (rural, urbain, industriel, gestion des transports et ramassage scolaire ...)	Aspect socio-culturel

LES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR L'AS

Installations intramuros	Installations extérieures
S'agit-il d'utilisation à titre gratuit ou payant ? Quelques commentaires.	

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le comité directeur a-t-il été constitué ? OUI NON si oui, nombre de réunions :

si oui, sa composition : _____

L'assemblée générale a-t-elle été convoquée ? OUI NON si oui, à quelle date ?

Le programme d'activités de l'AS a été validé par le CA du :

Appréciations générales sur la vie de l'association et sur son fonctionnement.

ORIGINE DES FINANCEMENTS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Partenaires territoriaux et locaux	Financement des transports	Montant du coût individuel de l'adhésion à l'AS :
Conseil Régional <input type="checkbox"/> Conseil Général <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> Partenaires économiques <input type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/> (à préciser)	Collectivités : <input type="checkbox"/> AS <input type="checkbox"/> Établissement : <input type="checkbox"/> Familles : <input type="checkbox"/> Autres : <input type="checkbox"/> (à préciser)	<input style="width: 80px; height: 40px;" type="text"/> Observations :

2/ MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

PERIODES HEBDOMADAIRES D'ANIMATION				
	MATIN	MIDI	AP-MIDI	SOIR
LUNDI				
MARDI				
MERCREDI				
JEUDI				
VENDREDI				
SAMEDI				

(cocher les cases voulues)

PARTICIPATION DES ELEVES LICENCIES UNSS	
Nombre de licenciés UNSS ayant participé à des rencontres inter-établissements :	<input style="width: 80px; height: 20px;" type="text"/>
<i>ex : championnats, rencontres locales, jeux...</i>	
Nombre de licenciés UNSS ayant pratiqué des activités sans rencontre inter-établissement :	<input style="width: 80px; height: 20px;" type="text"/>

DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE D'ORGANISATION

3/ PROGRAMME ANNUEL DES ACTIVITES

(Période d'animation des activités)

<i>Activités</i>	<i>Périodes</i>	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin

4/ STATISTIQUES GENERALES

<i>Niveaux de classe</i>						TOTAL
Nombre d'élèves scolarisés						
Nombre d'élèves licenciés UNSS						
% d'élèves licenciés UNSS						
Nombre d'élèves ayant renouvelé leur licence UNSS						

5/ STATISTIQUES PAR ACTIVITES PRATIQUEES

(indiquer le nombre d'élèves concernés)

<i>ACTIVITES</i>	<i>ANIMATEURS</i>	<i>QUALITES</i>	<i>COMPETITION</i>	<i>ANIMATION</i>	<i>FORMATION</i>

6/ PALMARES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE.

<i>DISCIPLINES</i>	<i>CATEGORIES D'AGE ET DE SEXE (pour les compétiteurs)</i>	<i>CLASSEMENTS SELON LE NIVEAU POUR LES COMPETITEURS NOMBRE DES JEUNES OFFICIELS FORMES ET CERTIFIES</i>							
		DISTRICT		DEPARTEMENT		ACADEMIQUE		NATIONAL	
		Compéti- teurs	J. officiels formés (nombre)	Compéti- teurs	J. officiels certifiés (nombre)	Compéti- teurs	J. officiels certifiés (nombre)	Compéti- teurs	J. officiels certifiés (nombre)

7/ BILAN GENERAL DU PROGRAMME DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Dans le cadre de votre projet d'établissement, indiquer les réussites et les difficultés rencontrées dans la réalisation de votre programme d'actions. Faire part de vos observations et propositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'association sportive.

Rapport présenté au Conseil d'Administration de l'établissement le : ____ / ____ / ____

à _____ le _____

Le Secrétaire de l'AS

Le Président de l'AS

INDICATEURS DE L'ACTIVITE DE L'A.S.

Éléments quantitatifs

Comparez les chiffres de votre A.S. avec les chiffres moyens de l'Académie :

Pourcentage licencié/effectif

■ Collège : 20 %

■ L.P. : 19 %

■ Lycée : 11 %

Nombre de licenciés par enseignant animateur

■ Enseignement public :

→ Lycées : 29

→ LP et collèges : 28

■ Enseignement privé :

→ Lycées et LP : 26

→ Collèges : 25

Éléments statutaires

Assemblée Générale

→ Est-elle convoquée au moins une fois par an ?

→ Lui soumet-on le bilan d'activité, le bilan financier et le projet d'A.S. ?

Comité Directeur

→ Est-il élu par l'Assemblée Générale ?

→ Comprend-il des élèves, des parents d'élèves, des membres de la communauté éducative différents des enseignants d'EPS et du Chef d'Etablissement ?

→ Quel est son rôle ?

→ Le bureau est-il désigné par le Comité Directeur ?

Projet d'A.S.

→ Qui l'élabore ?

→ Quand ?

→ Quel contenu : compétition, loisir, entretien ?

Bilan

→ Nombre de licenciés

→ Pourcentage de licenciés

→ Nombre et pourcentage de licenciés par niveau de classe

→ Nombre et pourcentage de licenciés filles et garçons

→ Nombre et pourcentage de licenciés par APS

→ Evolution et analyse

→ Le bilan est-il publié ? Auprès de qui ?

Éléments fonctionnels

→ L'activité de l'A.S. est-elle prise en compte au moment de la conception des emplois du temps (liberté du mercredi après-midi, liberté de 12 h 00 à 14 h 00 ou tout autre aménagement) ?

→ L'A.S. dispose-t-elle d'un local particulier, d'un ou de plusieurs panneaux d'affichage, de la possibilité de réaliser et de photocopier des documents ?

→ L'A.S. organise-t-elle des manifestations propres à l'établissement :

■ Cross

■ Fête

■ Inter-classes

■ Remise de récompenses

■ Stages

■ Autres

→ Les enseignants participent-ils à la préparation et à l'organisation des rencontres UNSS (district, départements, académie) ?

Place des élèves

→ Le rôle et le comportement des élèves (notamment les prises de responsabilités) sont-ils évoqués lors des conseils de classe ?

→ Responsabilités assurées par les élèves ?

■ Arbitres et juges (nombre, activités)

■ Organisation

■ Information

■ Encadrement, entraînement...

→ Autres ?

Rôle du chef d'établissement, président de l'A.S.

→ Le mémento du Président d'A.S., la brochure « Statut et Règlements Intérieurs de l'UNSS » sont-ils utilisés ?

→ Avez-vous organisé des réunions spécifiques A.S. avec les personnes concernées pour répondre aux questions suivantes ?

■ Avons-nous informé, contacté et sensibilisé tous les élèves ?

■ Avons-nous tout mis en oeuvre pour intéresser un maximum de jeunes et les faire adhérer à l'AS ?

■ Avons-nous créé les meilleures conditions d'accueil pour les fidéliser ?

■ Avons-nous su animer l'A.S. pour les intéresser durablement ?

■ Savons-nous éviter la déperdition lors d'un passage d'une année scolaire à l'autre, d'une catégorie d'âge à l'autre, d'un établissement à l'autre ?

■ Savons-nous renouveler l'effectif des différentes activités de l'A.S. par une action continue et permanente ?

■ Nos activités, nos formules sont-elles suffisamment attractives, intéressantes ?

Relations de l'A.S. avec l'environnement sportif local

Municipalité

→ Relations avec l'Adjoint aux sports ?

O.M.S.

→ Avez-vous un élu ?

Clubs sportifs

→ Contacts permanents ou ponctuels - conventions ?

→ Rencontres organisées en commun ?

→ animateurs mis à disposition ?

A.S. et projet d'établissement

→ Le projet d'A.S. est-il transmis au C.A. ?

→ Le projet d'A.S. tient-il compte du projet d'établissement ? et vice versa ?

→ Sous quelle forme ?

EXTRAIT D'UNE COMMUNICATION

DU DOCTEUR JEAN-CLAUDE LAGARDE

SUR LE THEME DE

L'ADOLESCENT ET SON INSERTION SOCIALE

PAR LE SPORT

adolescent et son insertion sociale par le sport

Dr Lagarde médecine générale et sportive

médecin classe aménagée sport athlète
médecin équipe de France cyclisme

Introduction

- ▢ médecin du sport généraliste 1200/5000
- ▢ médecin classe sportive 6^e 3^e ATHLETISME depuis 95
- ▢ équipe de France féminine junior senior
- ▢ de 87 à 97 dont 4 ans chez les juniors

Les sujets étudiés

- ▢ l'adolescent différent (enfant adulte)
- ▢ sport et l'individu
 - ▢ échelle catel
 - ▢ enquête credes
 - ▢ enquête motivation
- ▢ sport formateur rôle social
 - ▢ rôle des structures sport études
 - ▢ rôle UNSS

Patrice Huerre (psychiatre) l'adolescent en héritage

- ▢ qualité de vie affective
- ▢ relation parent
- ▢ que faire dans l'avenir ?

Michel SANS (psychologue)

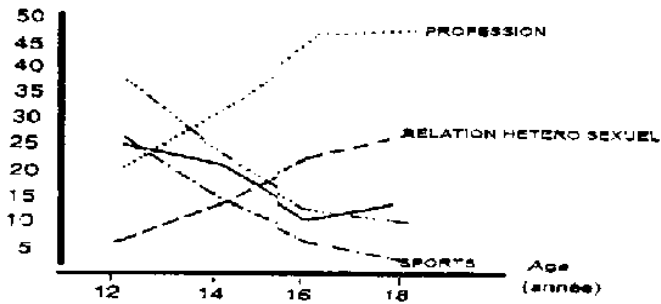
- ▢ enfant découverte des limites
- ▢ ado découverte des responsabilités
- ▢ fonctionnement de Bande social

Comment pense un ado ?

- ▢ basic
- ▢ projet avant, pendant, après
- ▢ notion répétitive pour expérience
- ▢ sport co = sport individuel
- ▢ gérer sa vie en forme de projet

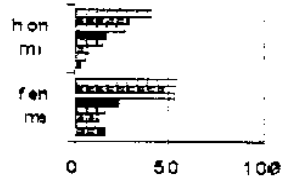
INTERETS DES ADOS

Centre principal
d'intérêt (en %)



le mal vivre

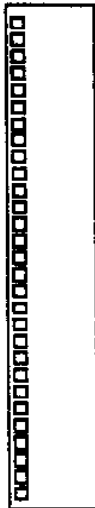
- santé mentale 18-25 ans
- source credes
- importance trouble psy mineurs



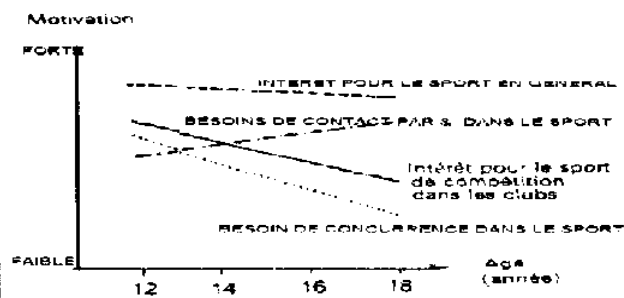
- 1 - nerveux
- 2 - colère
- 3 - soucis int.
- 4 - sommeil
- 5 - douleur
- 6 - sans espoir
- 7 - solitude

insécurité anxiété

- 7 sur 8 sont au dessus du score
- ### auto-accusaton culpabilité
- 7 sur 8 sont en dessous du score
 - pas de problème
- ### relation effort résultat
- 2 au dessus du score sur 8

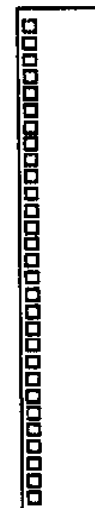


MOTIVATION ADO



échelle de catel sur équipe de France junior

- sur la motivation adaptabilité milieu stress
 - sur 8 4 sont nettement au dessus
- adaptation des tensions de manière adaptés
 - forcé du moi
 - 3 sur? ne canalisent pas leur moi primitif



au total e Junior

- motivé
- contrôle mal sa force primitive
- anxieux
- pas coupable
- relation effort résultat peu acquise : on est les meilleurs de France donc du monde

les classes sport étude aménagement

- soit haut niveau A compétition
- soit niveau BC
- 30% veulent en faire leur métier
- 10% passent en A
- 90% sont contents de leur expérience

rôle UNSS

- support technique qualifié(eps)
- doivent apprendre la vie associative aux adolescents prise responsabilité organisation
- travailler avec les fédérations pour les compétitions (double classement)
- projet sportif en fin de scolarité

rôle des clubs

- donner responsabilités dans le bureau
- identifier les leaders
- créer des bandes

Que faire ?

- donner la parole
- faire naître leur demande
- arrêter de parler à leur place

insertion sociale et sport

- l'adolescent nécessite un rôle social et un statut
- des projets avant, pendant, après
- rôle de l'UNSS pas de statut sportif peu de statut activité accessoire scolaire